



THE SENTRY

# Culture de la violence

---

Le Groupe Castel, géant français du sucre et des boissons, lié au financement de milices armées en République centrafricaine

Août 2021



THE SENTRY

# Culture de la violence

---

Le Groupe Castel, géant français  
du sucre et des boissons, lié au  
financement de milices armées  
en République centrafricaine

Août 2021

## Sommaire

---

<b>Résumé exécutif</b>	<b>1</b>
<b>Prélude</b>	<b>3</b>
<b>Faire affaire avec des groupes criminels</b>	<b>8</b>
<b>La protection du marché sucrier à tout prix</b>	<b>18</b>
<b>Les filiales du Groupe Castel complices des violences armées ?</b>	<b>23</b>
<b>Recommandations</b>	<b>28</b>
<b>Notes de fin</b>	<b>31</b>

Nous remercions nos donateurs pour leur soutien qui nous permet d'effectuer nos enquêtes.  
Pour en savoir plus sur nos donateurs, voir le site The Sentry, [www.thesentry.org/about](http://www.thesentry.org/about)



## Résumé exécutif

---

Le géant industriel français, le Groupe Castel, est le troisième plus grand producteur de vin au monde, le deuxième plus grand brasseur en Afrique et un partenaire majeur de la firme américaine Coca-Cola pour l'embouteillage de ses boissons sur le continent africain. Avec ses quelques 240 filiales présentes dans 50 pays, le Groupe Castel est un empire familial qui génère des milliards de dollars de chiffre d'affaires chaque année dans les secteurs de l'agroalimentaire et des boissons. En coulisses, pour protéger ses parts de marché dans le secteur sucrier, l'une des filiales africaines du Groupe Castel a financé des milices armées responsables d'atrocités de masse.

Depuis près de 20 ans, le Groupe Castel exploite la Sucrerie Africaine de Centrafrique (SUCAF RCA) en République centrafricaine (RCA), un pays ravagé par la guerre classé 188<sup>ème</sup> sur 189 pays selon l'indice de développement humain des Nations Unies en 2020.<sup>1</sup> L'enquête de The Sentry révèle que la SUCAF RCA a négocié un arrangement sécuritaire avec un groupe armé, l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), malgré un contexte de crise politique et sécuritaire aigüe fin 2014. Par cet accord tacite, les leaders de l'UPC se sont engagés à sécuriser l'usine et les champs de canne à sucre de la SUCAF RCA et à garantir la libre circulation sur les axes routiers clés nécessaires à l'approvisionnement de l'usine sucrière. La SUCAF RCA a également obtenu le soutien de l'UPC pour tenter de protéger le monopole de la société sur la distribution du sucre dans plusieurs préfectures du pays, notamment par la saisie forcée du sucre de contrebande, en particulier celui en provenance du Soudan. Afin de protéger son marché sucrier, la SUCAF RCA a mis en place un système sophistiqué et informel pour financer les milices armées par des paiements directs et indirects en espèces, ainsi que par un soutien en nature sous forme d'entretien des véhicules et de fourniture de carburant. Cet accord tacite entre la SUCAF RCA et les milices de l'UPC s'est poursuivi jusqu'en mars 2021, mais son avenir reste incertain en raison du déploiement de forces gouvernementales et russes dans des territoires anciennement contrôlés par l'UPC.

Depuis leur création fin 2014, les milices de l'UPC, dirigées par le général autoproclamé Ali Darassa, ont commis des massacres, des enlèvements, des actes de torture, le recrutement d'enfants soldats ainsi que des violences sexuelles et basées sur le genre. Selon les Nations Unies, les milices de l'UPC ont commis des atrocités de masse pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. L'UPC est également responsable d'une attaque brutale lancée en novembre 2018 contre un camp de 18 000 personnes déplacées dans la ville d'Alindao, qui a entraîné le massacre de plus de 112 civils, pour la plupart des femmes et des enfants. L'enquête de The Sentry montre qu'Ali Darassa et Hassan Bouba, le numéro deux de l'UPC au moment de l'attaque d'Alindao, sont responsables de ce massacre. L'enquête révèle également que l'arrangement financier avec la SUCAF RCA a principalement profité aux deux hommes.

Les membres de l'équipe d'enquête de The Sentry se sont rendus à plusieurs reprises en Centrafrique, au Cameroun et en France au cours des deux dernières années. Ils ont examiné de nombreux documents et autres éléments de preuves, et ont mené plusieurs dizaines d'entretiens avec des personnes ayant une connaissance directe de la dynamique décrite dans le rapport, notamment des témoins des exactions de l'UPC, des membres de groupes armés et des personnes ayant une connaissance directe des arrangements entre la SUCAF RCA et les groupes armés, notamment l'UPC. Les informations fournies par The Sentry montrent que les filiales du groupe Castel, la SUCAF RCA et sa société mère basée à Paris, la Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA), ainsi que



le consultant en sécurité de la SOMDIAA, le général français à la retraite Bruno Dary, ont été régulièrement informés des violations flagrantes des droits de l'homme commises par l'UPC. Malgré cette connaissance, l'enquête révèle que la direction de la SUCAF RCA a continué à fournir un soutien financier et logistique à des groupes criminels (principalement, mais pas exclusivement l'UPC) pendant plus de six ans, contribuant ainsi à alimenter le conflit armé en République centrafricaine.

## Principales recommandations

### **Tenir les filiales du Groupe Castel et leurs directeurs respectifs responsables d'éventuelles complicités de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.**

- Le parquet national antiterroriste français devrait ouvrir une enquête urgente sur les allégations de complicité et la responsabilité pénale potentielles des filiales du Groupe Castel — principalement mais pas exclusivement la SOMDIAA basée à Paris et la SUCAF RCA basée en RCA — en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en vertu du Code pénal français. Le parquet français devrait également enquêter sur la mise en danger délibérée de la vie des employés de la SUCAF RCA, ainsi que sur toutes autres infractions économiques et financières liées aux allégations de saisies et de contrebande de sucre décrites dans ce rapport d'enquête.
- Les parquets de la Cour pénale internationale (CPI) et de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine (CPS) devraient entreprendre un examen urgent des preuves présentées dans ce rapport et ouvrir une enquête sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés commis par l'UPC et la potentielle complicité de leurs facilitateurs, en particulier la SOMDIAA et la SUCAF RCA, dans le contexte de la recrudescence de la violence en RCA à partir de décembre 2012. La CPI et la CPS devraient encourager la coopération entre les acteurs internationaux et nationaux et s'attaquer plus directement aux motifs financiers qui alimentent les atrocités de masse dans le conflit centrafricain.
- Les sociétés, les holdings et les actionnaires qui constituent l'empire d'affaires de Pierre Castel devraient immédiatement fournir aux autorités compétentes tous les documents liés à ce rapport qu'ils ont en leur possession, et entreprendre une enquête ouverte et transparente sur les liens présumés entre leurs entreprises et le conflit armé en RCA. Les entreprises concernées et leurs conseils d'administration respectifs devraient également lancer d'urgence un audit de diligence raisonnable complet en matière de droits de l'homme et de lutte contre la corruption de leurs opérations en République centrafricaine par l'intermédiaire d'un tiers externe.
- Les autorités de contrôle de la République centrafricaine devraient ouvrir une enquête urgente sur la responsabilité pénale potentielle qui découle de ce rapport, en particulier en référence aux allégations de crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité perpétrés par Ali Darassa et l'actuel ministre centrafricain de l'Élevage, Hassan Boubba, et collaborer avec d'autres autorités judiciaires concernant la complicité potentielle des filiales du Groupe Castel, la SOMDIAA et la SUCAF RCA, dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.
- Les Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni devraient enquêter et, le cas échéant, procéder à des désignations de sanctions à l'encontre des leaders de l'UPC ainsi que du réseau d'individus et d'entités lié aux filiales du Groupe Castel mis en évidence dans ce rapport. Les autorités devraient chercher à suivre les actifs liés au produit de cette activité et, le cas échéant, les confisquer et fournir les ressources à des fins de développement.



### Dépannage avant massacre

Mardi 13 novembre 2018, une colonne d'une soixantaine de miliciens et de trois véhicules pick-up lourdement armés arrive devant le site industriel de la Sucrerie Africaine de Centrafrique (SUCAF RCA).<sup>2,3</sup> Depuis déjà plusieurs semaines, les violences font rage dans la préfecture de la Ouaka, une région du centre de la République centrafricaine (RCA), qui abrite l'usine de raffinerie de sucre de la SUCAF RCA et les 5 137 hectares de plantation de canne à sucre dans le village de Ngakobo.<sup>4,5,6,7</sup>

Le personnel de la SUCAF RCA est habitué à la présence de milices armées et aux visites imprévisibles de convois lourdement armés traversant le site de la sucrerie.<sup>8</sup> Les milices de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) contrôlent la région depuis la création du groupe armé en octobre 2014 et, jusque début 2021, l'UPC avait installé une base militaire sur le site de la société sucrière à Ngakobo ainsi que son quartier général à Bokolobo, un village situé à seulement 35 km de la sucrerie.<sup>9,10,11</sup>



Image montrant un convoi de l'UPC dirigé par Ali Darassa sur l'aérodrome de Ngakobo, postée par Ali Darassa sur Facebook le 25 octobre 2020. L'image a été prise entre le 6 et le 9 octobre 2020, lors d'une visite de Michel Djotodia à Ngakobo et Bokolobo. En arrière plan, un véhicule pick-up de l'UPC équipé d'une arme lourde est visible devant les champs de canne à sucre de la SUCAF RCA. Photo : Facebook.

Ce mardi-là, le commandant et général autoproclamé de l'UPC, Ali Darassa, dirige lui-même le convoi et il passe la nuit dans l'une des maisons de la SUCAF RCA occupée par les milices de l'UPC.<sup>12</sup> <sup>13</sup> Un employé de la société sucrière le mentionne dans l'un des rapports de sécurité internes régulièrement transmis à la direction de la SUCAF RCA dans la capitale centrafricaine Bangui et à la maison mère dont le siège est situé à Paris, la Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA).<sup>14,15,16,17</sup>

Un nouveau signalement est émis le lendemain avec un rapport interne mention-

\* Les rapports de The Sentry sont basés sur des entretiens, des recherches documentaires et, le cas échéant, des analyses financières criminelles. Dans certains cas, les sources parlent à The Sentry à condition que leurs noms ne soient pas révélés, par souci de leur sécurité ou d'autres mesures de représailles potentielles. The Sentry établit l'autorité et la crédibilité des informations dérivées de ces entretiens par le biais de sources indépendantes, telles que des commentaires d'experts, des données financières, des documents originaux et des articles de presse. The Sentry s'efforce de contacter les personnes et entités évoquées dans ses rapports et leur donne la possibilité de commenter et de fournir de plus amples informations. Lorsque des réponses sont reçues, elles sont explicitement reflétées dans le rapport et intégrées à l'analyse.



nant une « sollicitation de Ali Darass pour dépannage d'un de ces pickup up Toyota ». <sup>18</sup> Les employés de la SUCAF RCA et de la SOMDIAA ne pouvaient ignorer ces demandes. <sup>19</sup> Des témoins clés interrogés par The Sentry ont indiqué que la direction de la société sucrière a autorisé le dépannage des véhicules de l'UPC et a fourni du carburant au groupe armé dans le cadre d'un arrangement sécuritaire conclu avec les chefs de l'UPC à partir de fin 2014. <sup>20, 21</sup>

Le 15 novembre, un rapport de sécurité interne de la société sucrière fait part de nouvelles plus sombres. <sup>22</sup> Des miliciens de l'UPC ont attaqué un camp de déplacés de 18 000 personnes et une cathédrale catholique à Alindao, un village situé à 95 km de l'usine de la SUCAF RCA. <sup>23</sup> Ce jour-là, les milices armées ont tué plus de 100 personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées. <sup>24, 25</sup> Au cours de l'attaque, l'UPC a utilisé des roquettes et des armes lourdes, notamment des mitrailleuses de 12,7 mm montées sur des véhicules Toyota pick-up du même modèle que ceux que la SUCAF RCA a régulièrement réparé et alimenté en carburant dans son usine de Ngakobo. <sup>26, 27, 28, 29, 30, 31</sup> La SOMDIAA et son consultant en sécurité, un général de l'armée française à la retraite, Bruno Dary, ont été informés des exactions commises par l'UPC contre des civils, notamment des attaques contre des villages, des camps de personnes déplacées et des églises. Malgré cela, la SUCAF RCA a maintenu son accord tacite avec l'UPC. <sup>32, 33, 34, 35, 36</sup>



Les séquelles de l'attaque des milices de l'UPC contre la cathédrale et le camp de personnes déplacées à Alindao le 15 novembre 2018. Photo : Benoît Lallau.

## La French connection

Bien que la SUCAF RCA soit contrôlée par la SOMDIAA depuis 2011, la société sucrière centrafricaine fait partie du Groupe Castel, géant français de l'agroalimentaire, depuis son acquisition en septembre 2003. <sup>37, 38, 39</sup> Depuis qu'une filiale française du Groupe Castel, la COPAGEF, a acquis plus de 87 % des parts de la SOMDIAA en 2011, les activités sucrières du Groupe Castel ont été placées sous la gestion de la SOMDIAA. <sup>40</sup> Bien que l'homme d'affaires français Alexandre Vilgrain soit resté président directeur général de la SOMDIAA, en 2021, quatre des huit sièges du Conseil d'administration de la SOMDIAA sont attribués à



des partenaires d'affaires proches de Pierre Castel, ce qui suggère que le Groupe Castel exerce une forte influence sur la direction de la SOMDIAA et ses filiales, dont la SUCAF RCA.<sup>41, 42, 43</sup>



(Gauche) Pierre Jesus Sebastian Castel est un homme d'affaires français, milliardaire, qui a fondé un empire communément appelé le Groupe Castel dans l'industrie du sucre et des boissons.

(Droite) Alexandre Vilgrain est un dirigeant d'entreprise français à la tête de la SOMDIAA, une multinationale active dans l'industrie agroalimentaire, contrôlée depuis 2011 à plus de 87% par le Groupe Castel.

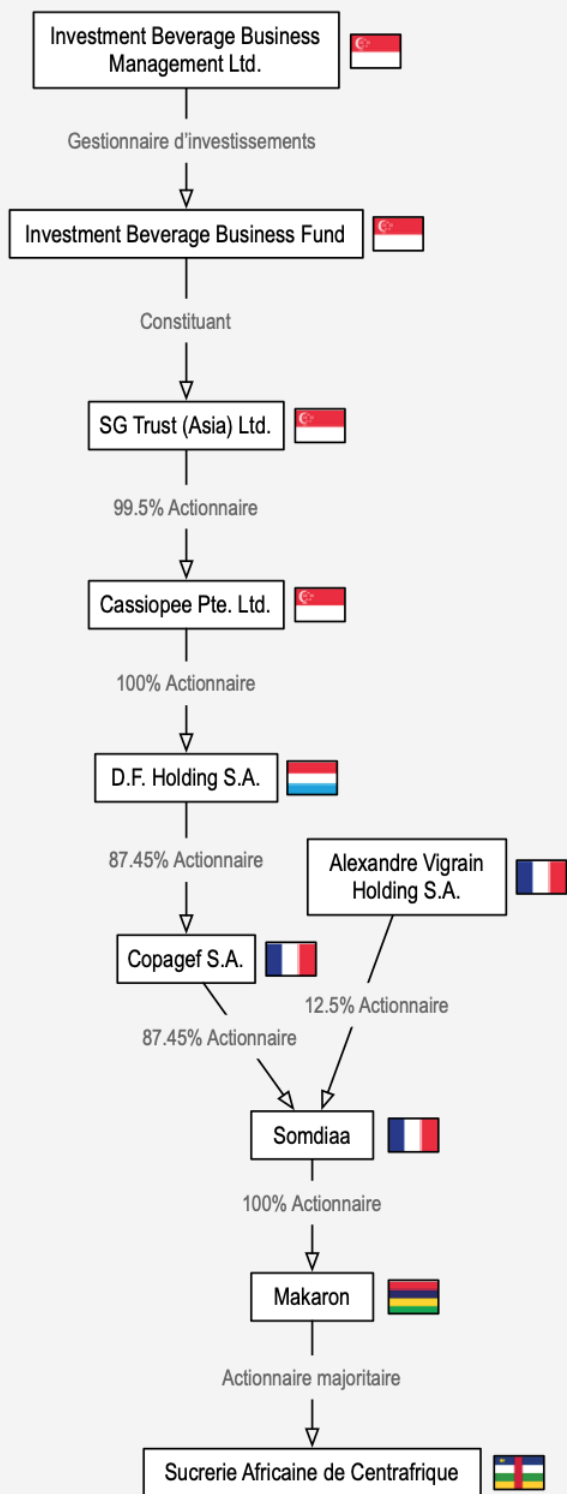
Photos : The Sentry.

L'enquête de The Sentry révèle également que la SOMDIAA semble exercer un contrôle effectif sur les opérations de la SUCAF RCA, ce qui pourrait engager la responsabilité pénale de la SOMDIAA et des membres de son Conseil d'administration si ce contrôle et les allégations fournies dans ce rapport sont confirmées.<sup>44, 45, 46</sup> Par exemple, la sécurité de la SUCAF RCA est supervisée et planifiée par les employés de la SOMDIAA et le consultant en sécurité le général Dary, selon un cadre de la SUCAF RCA et les rapports internes de sécurité de la SOMDIAA examinés par The Sentry.<sup>47, 48, 49</sup> Entre 2015 et 2021, M. Vilgrain, Jean Louis Liscio, directeur des opérations et des risques de la SOMDIAA, ainsi que le général Dary se sont rendus en RCA pour rencontrer la direction de la SUCAF RCA à Bangui et à Ngakobo, selon les documents examinés par The Sentry et les courriers de M. Vilgrain et M. Liscio fournies en réponse aux demandes de commentaires de The Sentry.<sup>50, 51</sup> La SOMDIAA utilise aussi un sous-domaine Internet pour la SUCAF RCA : les adresses de courriel des employés suivent le format nom@sucafrca.somdiaa.com.<sup>52</sup> Enfin, la filiale centrafricaine verse des redevances à MAKARON Holding, une société enregistrée à l'Île Maurice et contrôlée par la SOMDIAA, permettant à la SUCAF RCA de vendre la marque de sucre de la SOMDIAA « Princesse Tatie » en Centrafrique.<sup>53, 54</sup> MAKARON Holding fournit aussi des équipements tels que des pièces détachées, des emballages, des matières premières et des engrais aux filiales de la SOMDIAA, dont la SUCAF RCA, ce qui indique le possible contrôle effectif de la SOMDIAA et du Groupe Castel sur la gestion de la SUCAF RCA.<sup>55</sup>



## Les liens de la SUCAF RCA avec le réseau de sociétés du Groupe Castel

La SUCAF RCA basée à Bangui et la SOMDIAA basée à Paris font toutes deux partie de l'empire d'affaires de Pierre Castel.



## Le « Groupe Castel », l'empire industriel du sucre et des boissons de Pierre Castel

Pierre Jesus Sebastian Castel, l'insaisissable patriarche du Groupe Castel, a fondé un empire dans l'industrie agroalimentaire. Désormais résident suisse, Pierre Castel est le plus riche exilé fiscal français et la neuvième fortune française, selon le magazine français Challenges en 2021.<sup>56</sup> Son empire commercial employait en 2016 plus de 37 000 personnes à travers 240 filiales dans une cinquantaine de pays.<sup>57</sup> En 2018, le groupe était le troisième producteur de vin au monde et le deuxième brasseur en Afrique.<sup>58, 59</sup> Grâce à son infrastructure d'embouteillage et son réseau de distribution, Castel s'est imposé comme un partenaire incontournable de Coca-Cola pour l'embouteillage de ses boissons en Afrique, tout en concurrençant la marque américaine avec ses propres sodas.<sup>60</sup>

Le continent africain regroupe la majorité des activités du Groupe Castel et 80 % de son chiffre d'affaires (6 milliards d'euros — environ 6,3 milliards de dollars — en 2016).<sup>61</sup> Le bénéfice net généré par le réseau de sociétés composant le Groupe Castel a été évalué à 900 millions d'euros (950 millions de dollars) en 2016 et près de 582 millions d'euros (651 millions de dollars) en 2019, selon les documents financiers examinés par le journaliste français Olivier Blamangin.<sup>62, 63</sup>

Le groupe n'est pas coté en bourse et cultive une certaine discrétion : il communique très peu sur ses résultats. Ses actionnaires se cachent derrière SG Trust Asia Ltd, une société écran basée à Singapour.<sup>64, 65, 66, 67</sup> Les dirigeants du Groupe Castel préfèrent éviter d'utiliser le nom de Groupe Castel, un terme qui dénoterait selon eux une logique financière alors qu'il s'agit d'une entreprise familiale.<sup>68, 69, 70</sup> Cependant, certains des documents financiers du Groupe Castel examinés par The Sentry suggèrent que la société enregistrée à Singapour, Investment Beverage Business Fund (IBBF), est la principale entité qui contrôle l'empire commercial de Pierre Castel.<sup>71</sup> L'un des documents internes du Groupe Castel indique également que IBBF « est communément désigné comme le groupe Castel ». <sup>72</sup> Dans le présent rapport, The Sentry utilise le terme « Groupe Castel » pour désigner l'ensemble des sociétés et holdings contrôlées par la famille Castel et l'entourage proche de Pierre Castel. The Sentry a tenté par de multiples moyens de contacter Pierre Castel et le Groupe Castel mais n'a pas reçu de réponse.



## Le réseau d'individus du Groupe Castel, tel qu'il a été identifié

Les membres de la famille et les plus proches collaborateurs de Pierre Castel siègent aux conseils d'administration des principales structures du Groupe Castel.

		IBBM	Cassiope PTE LTD	D.F. Holding	COPAGEF	SOMDIAA
Membres de la famille	Jesus Sebastien Pierre Castel	⊗ ○				
	Philippe Jacques Castel		⊗		⊗	
	Alain Castel				⊗	
	Romy Ingrid Castel		⊗		⊗	
	Michel Raymond Palu	⊗ ○	⊕ ⊗	⊗	⊗	⊗
	Jean Claude Palu		⊗	⊗		
Partenaires d'affaires proches	Guy Rene Andre de Clerq	⊗ ○	⊗	⊗	⊕	⊗
	Pierre Fayaud		⊗			
	Gilles Henry Christien Martignac	⊗ ○	⊗	⊗	⊗	⊗
	Laurence Dequatre			⊗	⊗	
	Olivier Marc		⊗		⊗	
	Philippe Dhamelincourt		⊗		⊗	⊗
	Pierre François Alec Baer	⊗ ○	⊗			



THE SENTRY

- ⊗ Composition du Conseil d'administration
- ⊕ PDG
- Actionnaire

Les personnes citées ne représentent pas l'intégralité des conseils d'administration de ces entreprises. En revanche, ces individus ont occupé plusieurs postes d'administrateur au sein du Groupe Castel et ont des relations d'affaires de longue date avec le groupe. Selon toute vraisemblance, ces personnes ont un certain niveau de connaissance et d'autorité en ce qui concerne les activités du groupe. Cependant, The Sentry ne prétend pas, par le biais de cette liste, que les membres du conseil d'administration ou les actionnaires cités ont été impliqués ou sont directement informés des informations et conclusions fournies dans ce rapport.



## Faire affaire avec des groupes criminels

Lorsque la Séléka—une coalition de groupes armés issus du nord-est de la RCA, dont certains membres créeront plus tard l'UPC—entame sa conquête du pays en décembre 2012, les opérations de la SUCAF RCA sont menacées.<sup>73, 74, 75</sup> La préfecture de la Ouaka, où se trouvent l'usine sucrière de la SUCAF RCA et les plantations de cannes à sucre, tombe alors aux mains des milices armées de la Séléka.<sup>76, 77</sup> Des équipements d'une valeur d'environ 200 millions de francs CFA (402 000 dollars) et 300 tonnes de sucre appartenant à la société sucrière sont saisis par la Séléka, qui tue deux personnes à l'usine et en blesse neuf autres.<sup>78, 79</sup>

### Séléka, ex-Séléka et l'UPC

En décembre 2012, la coalition Séléka prend le contrôle de plusieurs villes et villages situés au nord et à l'est de la Centrafrique. Après l'éviction du président François Bozizé du pouvoir en mars 2013, le chef de la Séléka Michel Djotodia devient président de la transition et les chefs militaires de la Séléka dirigent effectivement le pays pendant neuf mois.<sup>80</sup> Bien que la coalition Séléka soit officiellement dissoute en septembre 2013 à la suite de pressions internationales, ses membres ont continué d'être identifiés comme des combattants de l'ex-Séléka.<sup>81</sup>

Entre 2014 et 2015, la coalition Séléka se scinde en quatre groupes ex-Séléka : l'UPC, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC).

Dans le présent rapport, les sources et témoignages recueillis par The Sentry utilisent souvent « Séléka » pour désigner les combattants qui ont rejoint ces quatre groupes, notamment l'UPC qui contrôle la préfecture de la Ouaka à partir de fin 2014.

Face à l'insécurité, la SUCAF RCA suspend ses activités dans la préfecture de la Ouaka et licencie temporairement la majorité de ses employés.<sup>82, 83</sup> Pour protéger ses biens non pillés, un ancien employé de la SUCAF RCA a indiqué à The Sentry que la société sucrière avait alors conclu un accord avec la Séléka qui consistait à leur payer jusqu'à 2 millions de francs CFA (4 019 dollars) par mois au cours des premiers mois de l'occupation rebelle.<sup>84</sup> Pour les entités étrangères opérant dans le pays à l'époque, cette pratique était visiblement courante.<sup>85</sup> Les versements payés à la Séléka par la SUCAF RCA ont ainsi été confirmés par deux cadres de la SUCAF RCA.<sup>86</sup> Trois mois plus tard, la coalition Séléka renverse le Général François Bozizé, alors président, et prend le pouvoir, plongeant le pays dans la violence et le chaos. Les milices armées commettent alors meurtres et assassinats, enlèvements, crimes sexuels, arrestations et détentions arbitraires, traitements inhumains et tortures, recrutement forcé de mineurs, vols à main armée, pillages systématiques et généralisés et destruction de biens, le tout à grande échelle.<sup>87, 88</sup>

C'est dans ce climat de guerre et de chaos que les filiales du Groupe Castel, la SOMDIAA et la SUCAF RCA, ont manœuvré pour conserver leurs avantages historiques dans le secteur sucrier centrafricain.<sup>89, 90, 91</sup> En 2003, le Groupe Castel avait versé 2,2 milliards de francs CFA (3,9 millions de dollars en valeur actuelle) pour acquérir la société d'État Société de gestion des sucreries centrafricaines (SOGESCA) et, avec elle, un contrat de cinq ans assurant une position de monopole protégée par l'État centrafricain sur la production et l'importation de sucre.<sup>92, 93, 94, 95</sup> Ce protocole d'accord a été renouvelé en 2008, et grâce à la position avantageuse qu'il offrait, l'entreprise a été largement rentable entre 2004 et 2012, notamment grâce aux marges réalisées sur le sucre importé, selon deux cadres de la SUCAF RCA interrogés par The Sentry.<sup>96, 97, 98, 99</sup>



# La crise en République centrafricaine et la SUCAF RCA

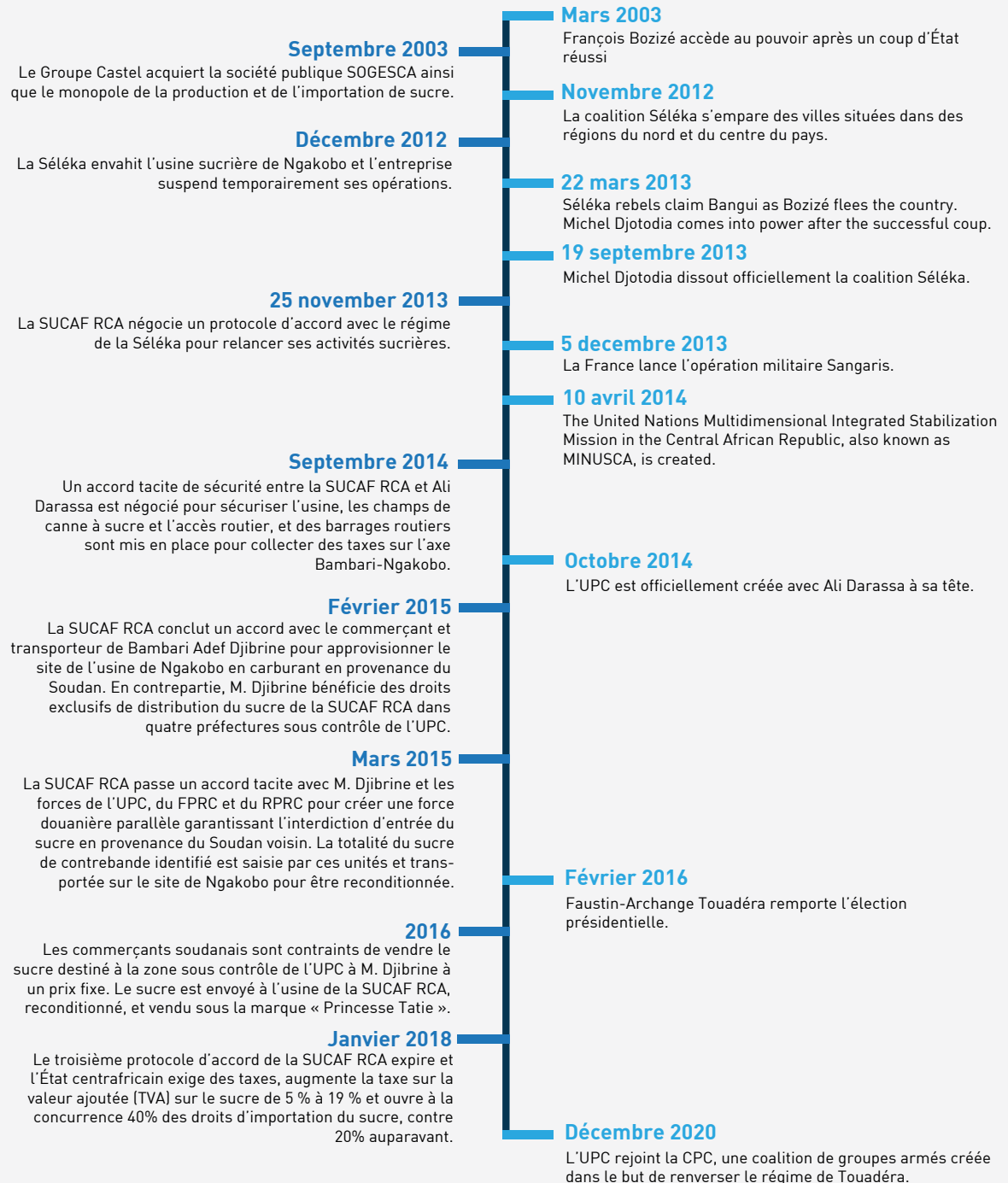


THE SENTRY

La SUCAF RCA a réussi à maintenir sa position dominante dans le secteur sucrier malgré les flambées de violence et plusieurs événements politiques majeurs.

## SUCAF RCA

## République centrafricaine



Alors que le protocole d'accord de 2008 touchait à sa fin, le régime de la Séléka a renouvelé l'accord avec la SUCAF RCA le 25 novembre 2013.<sup>100</sup> Signé par le porte-parole du gouvernement centrafricain Crépin Mboli-Goumba à la demande de Michel Djotodia, le protocole d'accord consulté par The Sentry maintient la plupart des avantages précédemment attribués à l'entreprise, à savoir le quasi-monopole dans le secteur du sucre ainsi que des avantages fiscaux importants.<sup>101, 102</sup>

### Les aventures de Pierre Castel en Centrafrique

Décrit par l'écrivain et journaliste français Antoine Glaser comme l'un des « trois tontons flingueurs [avec Martin Bouygues et Vincent Bolloré] qui savent aussi bien se débrouiller avec l'appui politique de l'Élysée qu'avec leurs propres réseaux africains », Pierre Castel, un homme de 94 ans, est un pilier du système postcolonial français, également connu sous le nom de Françafrique.<sup>103</sup> Évoquant sa relation avec les chefs d'État africains dans une interview accordée au magazine Challenges en 2014, le patriarche a expliqué sans ambages : « Je les connais tous, ça aide. Les Africains sont reconnaissants quand vous les soutenez. Aucun ne m'a trompé ».<sup>104</sup>

Selon le journaliste Glaser, Pierre Castel aurait apporté son soutien au Général Bozizé pour que ce dernier accède au pouvoir en Centrafrique en mars 2003.<sup>105</sup> Alors que le coup d'État militaire dirigé par François Bozizé a bénéficié d'un soutien français et tchadien, de graves exactions ont été commises contre les civils.<sup>106, 107</sup> Cette crise politico-militaire avait alors ouvert la voie à une recrudescence du mercenariat violent dans le pays.<sup>108</sup> Six mois après la prise de pouvoir, le Groupe Castel a fait l'acquisition de la société sucrière publique, la SOGESCA, pour 2,2 milliards de francs CFA (3,9 millions de dollars).<sup>109, 110</sup> Étant donné que la vente a été accompagnée d'un protocole d'accord garantissant un monopole national dans le secteur du sucre à la SUCAF RCA, des sources interrogées par The Sentry ont suggéré que le prix était faible.<sup>111</sup> Contacté par The Sentry, François Bozizé a répondu par l'intermédiaire d'un représentant en niant avoir reçu un quelconque soutien de la part de Pierre Castel pour le coup d'État de 2003.<sup>112</sup> Il a également nié tout lien entre le coup d'État réussi et la vente de la SOGESCA au Groupe Castel, et a ajouté que « la nécessité de cette exclusivité [dans le secteur du sucre] découlait de la demande adressée par le gouvernement centrafricain à la SUCAF [Groupe Castel] de lui garantir des rentrées fiscales régulières et stables ».<sup>113</sup>

Sous son régime, François Bozizé a suspendu les douanes centrafricaines et le Groupe Castel en a alors profité pour recruter une force douanière privée, une entreprise dirigée par un ancien légionnaire français qui selon le journaliste Glaser, était là « pour lutter contre les contrebandiers qui menacent son empire du sucre dans la région ».<sup>114</sup>

En France, Pierre Castel peut aussi compter sur quelques personnalités politiques et militaires influentes en Afrique, dont l'ancien sénateur des Français établis hors de France, Jean-Pierre Cantegrit, engagé depuis 1995 par le groupe Castel comme chargé des relations extérieures, ainsi que le général à la retraite Bruno Dary, qui a été engagé en tant que consultant indépendant par la SOMDIAA pour la sécurité de ses filiales, dont la SUCAF RCA.<sup>115, 116, 117</sup> Les deux hommes sont particulièrement importants pour le Groupe Castel en raison de leurs réseaux de contacts influents en France et en Afrique.<sup>118, 119</sup>

Fin 2013, la violence dans le pays s'intensifiait. Plusieurs voix ont mis en garde contre une situation pré-génocidaire, ce qui a poussé le président français François Hollande à lancer l'opération militaire Sangaris en décembre 2013.<sup>120, 121, 122</sup> Un mois plus tard, la Centrafrique est entrée dans une phase de transition politique soutenue par le Tchad et la France, marquant la fin du règne de la coalition Séléka.<sup>123</sup> Les dirigeants de la Séléka ont alors perdu le contrôle de l'État centrafricain mais ils ont maintenu une forte influence dans les régions du nord, de l'est et du centre du pays, y compris la préfecture de la Ouaka, où ils ont développé un système d'État parallèle et des systèmes de taxation efficaces.<sup>124</sup>



## Un arrangement sécuritaire

Le chef de l'UPC, Ali Darassa, contrôle la préfecture de la Ouaka (la région qui abrite l'usine de la SUCAF RCA) depuis qu'il a été nommé commandant régional par décret le 28 octobre 2013.<sup>125, 126, 127, 128</sup> Avant de rejoindre la coalition Séléka et de former plus tard l'UPC, Ali Darassa avait été le chef d'état-major d'un groupe criminel actif en Centrafrique, le Front Populaire pour le Redressement (FPR), dirigé par le rebelle tchadien Baba Laddé.<sup>129, 130, 131</sup> Les Nations Unies avaient accusé le FPR de commettre de graves exactions contre la population civile et de représenter une menace pour la paix et la sécurité en RCA.<sup>132, 133</sup> Néanmoins, les forces militaires françaises et la filiale du Groupe Castel, la SUCAF RCA, ont considéré Ali Darassa comme un partenaire de sécurité privilégié capable de combler le vide laissé par l'absence de l'État.<sup>134</sup>

### Un conflit armé alimenté par des tensions inter-ethniques et religieuses

Avec l'annonce de la transition politique en janvier 2014 et la fin officielle du régime de la Séléka, les communautés habitant les villes et villages des régions qui passent sous le contrôle des différentes milices armées, y compris dans la préfecture de la Ouaka, se voient divisées entre elles. Les populations chrétiennes sont alors assimilées aux milices anti-Balaka, un groupe de combattants chrétiens et animistes, qui émerge en réaction aux exactions commises par les milices armées de la Séléka, tandis que les populations musulmanes sont assimilées à la Séléka.<sup>135, 136</sup> Le conflit armé prend alors des allures de guerre inter-ethnique et inter-religieuse. La violence intercommunautaire a eu un impact dévastateur sur les populations civiles, qui sont les principales cibles des attaques et des vagues de représailles perpétrées par les différentes milices.<sup>137</sup>

Plusieurs témoins et sources disposant d'informations de premier plan ont indiqué à The Sentry qu'à partir de septembre 2014, plusieurs rencontres ont eu lieu entre Ali Darassa et des officiers de l'armée française de l'opération Sangaris.<sup>138, 139, 140</sup> Selon ces mêmes sources, les discussions visaient à sécuriser les intérêts français en échange d'un soutien politique, logistique et militaire aux milices armées issues de la Séléka.<sup>141</sup> Un témoin de ces réunions affirme que les officiers français ont négocié la protection de l'usine de la SUCAF RCA pour permettre sa réouverture, ainsi que la libre circulation sur la route stratégique Bambari-Ngakobo.<sup>142</sup> L'objectif, selon la même source, était de « neutraliser les anti-Balaka et de transférer progressivement la protection à l'UPC ». <sup>143</sup> L'armée française avait bien tenté de sécuriser la SUCAF RCA et l'axe routier Bambari-Ngakobo en faisant appel à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).<sup>144</sup> Cependant, en raison de l'inefficacité de la MINUSCA, en particulier dans les zones contrôlées par l'UPC, la décision a été prise de privilégier un accord avec Ali Darassa.<sup>145, 146</sup>

Selon de nombreuses sources et témoins clés, l'arrangement sécuritaire entre l'UPC et la SUCAF RCA est entré en vigueur à la fin 2014 à la suite de négociations menées par la direction de la SUCAF RCA à Bangui et un représentant de la sucrerie de Ngakobo.<sup>147, 148</sup> Le directeur de la SUCAF RCA basé à Bangui à l'époque aurait ainsi eu plusieurs entretiens privés en tête-à-tête avec Ali Darassa avec la seule présence d'un interprète.<sup>149</sup> Le directeur du site de Ngakobo a également rencontré régulièrement Ali Darassa sur le site de l'usine sucrière et au quartier général de l'UPC.<sup>150, 151</sup> Les réunions étaient apparemment faciles à organiser puisque l'UPC avait d'abord installé son siège à Bambari, avant de le déménager en 2017 à Bokolobo (respectivement à 64 et 35 km du site de la sucrerie).<sup>152</sup> Ali Darassa a déclaré aux membres de l'UPC que le directeur du site industriel de la SUCAF RCA n'agissait qu'en tant qu'intermédiaire de la société sucrière et que l'accord tacite était un accord entre l'UPC et la direction de la SUCAF RCA, selon trois membres



de l'UPC qui ont également confirmé que les arrangements entre la SUCAF RCA et l'UPC ont directement bénéficié aux intérêts privés de Darassa.<sup>153</sup>

« Nous, on est plus ou moins sécurisé, il y a des ententes tacites [avec l'UPC] pour que lui [Ali Darassa] ne dérange pas trop sur le site », a déclaré un cadre de la SUCAF RCA à The Sentry en février 2020, une affirmation qui a été corroborée par de nombreuses autres sources, y compris des employés de la SUCAF RCA.<sup>154</sup> À cet effet, un détachement de 50 à 120 combattants de l'UPC s'est constitué

autour du site industriel et des plantations de canne à sucre, ont indiqué trois sources à The Sentry.<sup>155, 156</sup> Un rapport de sécurité interne de la SOMDIAA de janvier 2015 examiné par The Sentry mentionne l'« arrivée d'une trentaine de Seleka sur site à bord d'un BG 75 [véhicule Toyota BJ 75] en renfort de l'équipe existante sur site », suivi d'un autre renfort quelques semaines plus tard, amenant le nombre total des milices de l'UPC présents sur le site de Ngakobo à 120.<sup>157</sup> Certains logements appartenant à la SUCAF RCA adjacents au site industriel étaient occupés par des éléments armés de l'UPC.<sup>158, 159</sup> Un des rapports de sécurité internes de la compagnie sucrière le confirme en 2021 en mentionnant l'existence de « geôles de la Seleka (villas du Docteur et du CB [commandant de brigade] de la gendarmerie, occupées par l'UPC depuis 2012 et qui appartiennent à la SUCAF) ». <sup>160</sup>

Dans le cadre de l'accord avec la SUCAF RCA, l'UPC s'est également engagée à garantir la réouverture de l'axe routier Ngakobo-Bambari, notamment pour faciliter l'approvisionnement nécessaire à la réouverture de l'usine, en particulier le carburant.<sup>161</sup> Dans le but d'acheter la paix dans les zones d'activités de la société sucrière, un accord a

également été passé entre la SUCAF RCA et les milices ennemies de l'UPC, les anti-Balaka : un quota sur l'effectif des travailleurs journaliers a ainsi été alloué aux milices anti-Balaka, à condition qu'ils ne soient pas armés dans les plantations et sur le site de l'usine.<sup>162, 163</sup>

Contactés par The Sentry, M. Vilgrain et M. Liscio ont tous deux déclaré qu'« il n'existe à notre connaissance aucun arrangement passé [avec l'UPC] par la direction de la SUCAF RCA et aucun soutien d'aucune sorte n'a été fourni ». <sup>164</sup> M. Vilgrain a ainsi précisé que « nous avons cherché à sécuriser le site de la SUCAF RCA

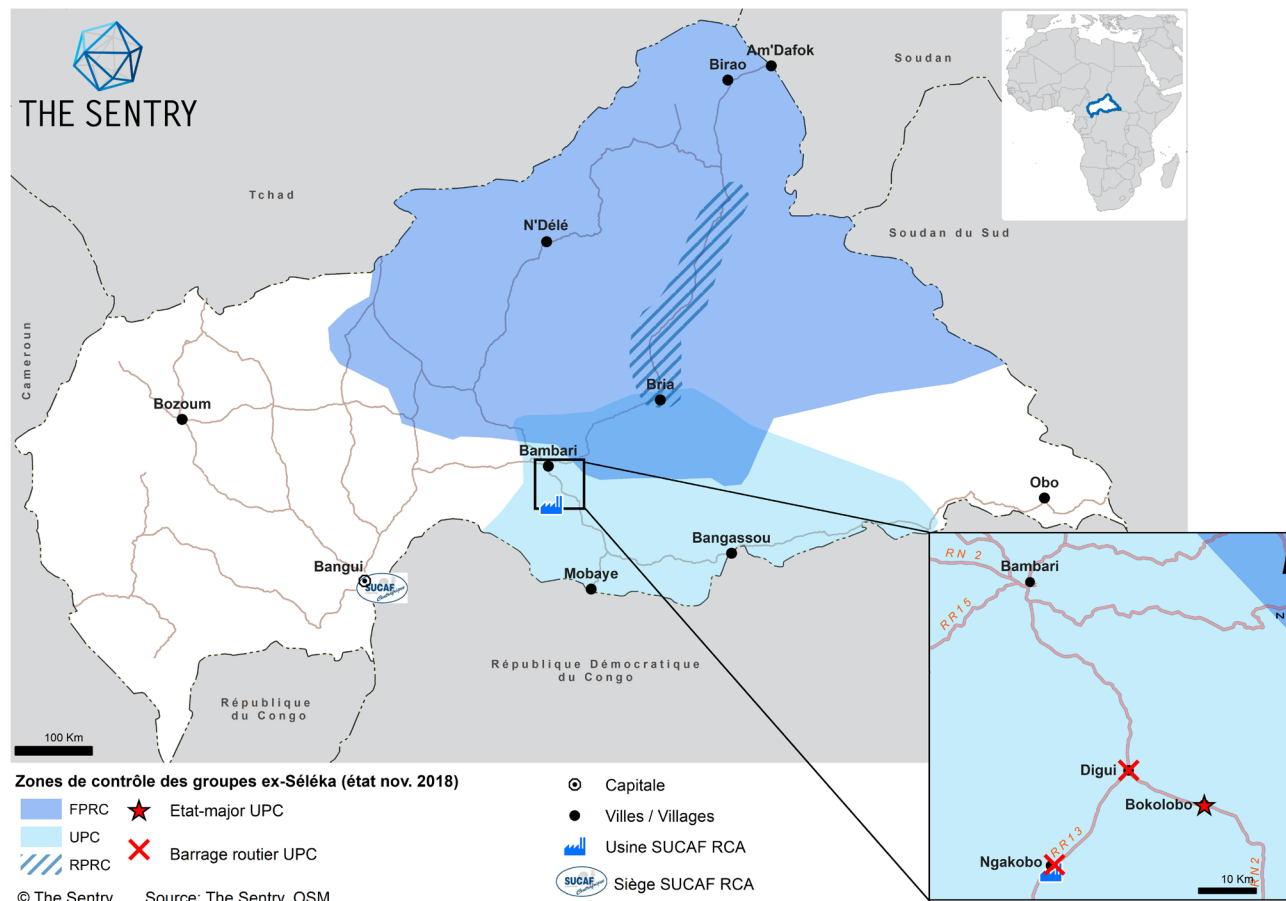


se Ali  
r leur  
si de  
C, le  
tions  
tème  
e ses  
2018  
UPC



## Zones d'opérations sucrières de la SUCAF RCA dans le centre et l'est de la Centrafrique

La SUCAF RCA produit du sucre dans son usine de Ngakobo et assure la distribution de sa marque « Princesse Tatie » dans des zones contrôlées par des groupes armés depuis fin 2014, avec l'appui de sous-traitants et de factions armées issues de l'ex-Séléka. Photo: The Sentry.



avec l'appui des forces militaires étrangères sous mandat international présentes sur la zone. Notre objectif était la sécurisation des personnes et des biens. Grâce à cette recherche de sécurisation, SUCAF RCA a favorisé la mise en place d'un camp de déplacés sécurisé, zone refuge pour la population environnante ».<sup>165</sup>

Cependant, une source présente aux réunions privées entre la SUCAF RCA et l'UPC a déclaré que la société sucrière a tenté de négocier en 2016 des conditions supplémentaires avec Ali Darassa.<sup>166</sup> Selon ce témoin, le directeur de la société basée à Bangui et Ali Darassa ont discuté de la mise en place d'un nouveau système permettant d'assurer le transport des cannes à sucre depuis les champs vers l'usine de sucre en utilisant des bœufs, ce qui a été confirmé par un ancien haut cadre de la SUCAF RCA.<sup>167</sup> Le même témoin a ajouté qu'« ils allaient discuter pour un tarif global : escorte, remorque et sécurité assurée par l'UPC » par la suite, mais finalement ce projet a échoué en raison de difficultés opérationnelles.<sup>168</sup>



## Un arrangement lucratif

Dans le cadre de l'arrangement sécuritaire entre l'UPC et la société sucrière, la SUCAF RCA a mis en place (dans un premier temps avec le soutien d'officiers français de Sangaris) un système sophistiqué et informel de financement du groupe armé, selon de nombreuses personnes qui ont assisté à certaines des réunions et à la mise en œuvre du système.<sup>169</sup> En conséquence, cela aurait permis à la SUCAF RCA de ne pas faire apparaître les paiements versés à l'UPC dans les comptes de l'entreprise.<sup>170</sup>

Au vu de l'accord tacite conclu entre l'UPC et la SUCAF RCA, il est particulièrement difficile d'estimer les montants versés directement par les représentants de la SUCAF RCA aux chefs de l'UPC et aux détachements militaires à Ngakobo. Cependant, The Sentry a effectué des calculs sur la base de plusieurs témoignages de première main en tenant compte des paiements directs et indirects, en espèces ou en nature.

### Paiements directs en espèces

Depuis la fin 2014, Ali Darassa aurait été payé en espèces près de 18 millions de francs CFA (31 000 dollars) par an jusqu'au début de 2021, tandis que son numéro deux et ancien coordinateur politique, Hassan Bouba, aurait reçu 12 millions de francs CFA (20 000 dollars) par an jusqu'en 2019. Les versements à Hassan Bouba auraient cessé depuis qu'il a été démis de ses fonctions de coordinateur politique de l'UPC début 2021. Les paiements effectués par la société sucrière aux deux chefs de l'UPC représentent un total de près de 150 millions de francs CFA (258 000 dollars) sur cinq ans, selon les calculs de The Sentry.<sup>171</sup> Trois



Aliko Mahamat Moussa Ahmed est avec Abaoubakar Aboubakar et 11 autres personnes.

20 janvier 2019 · 🌐

#### LES DEUX CERVEAUX DE L'UPC !!!

Le coordinateur militaire de l'UPC chef d'État major le général du corps d'armée Ali Darrassa & Le coordonnateur politique de l'UPC son excellence Hassan Bouba  
Malgré la situation sur le terrain ,malgré les manipulations des ennemis de la paix dans les deux communautés (chrétiens & musulmans)contre vous .malgré et malgré tout ses chose là vous montez toujours le morale des combattants sur le terrain !!!  
Longue vie a vous !!!... [Afficher la suite](#)



L'un des pseudonymes Facebook d'Hassan Bouba a publié des images de lui-même avec Ali Darassa le 20 janvier 2019. Photo : Facebook.



membres de l'UPC ont déclaré à The Sentry que l'accord entre l'UPC et la SUCAF RCA sert les intérêts financiers personnels d'Ali Darassa et qu'il garde ses réunions avec la direction de la SUCAF RCA privées et confidentielles.<sup>172</sup>

Un commandant de zone de l'UPC, communément appelé « comzone », est stationné depuis fin 2014 à Ngakobo avec ses hommes armés, sur la base d'une rotation régulière.<sup>173</sup> Ce comzone aurait perçu une rémunération financière annuelle de 3,6 millions de francs CFA (6 000 dollars) jusqu'au début de 2021, tandis que son adjoint aurait perçu 1,8 million (3 000 dollars), selon plusieurs sources interrogées.<sup>174</sup> La SUCAF RCA aurait également payé les combattants de l'UPC sous les ordres du comzone environ 25 000 francs CFA (45 dollars) par mois ainsi qu'un sac de sucre de 50 kg.<sup>175</sup> Depuis début 2021, ces paiements auraient cessé après que l'UPC a été forcée de quitter la zone de Ngakobo, chassée par les forces armées centrafricaines et leurs alliés étrangers, des instructeurs russes.

Un comzone anciennement déployé à Ngakobo a déclaré à The Sentry que les ordres d'Ali Darassa concernant la SUCAF RCA sont très stricts : le comzone de Ngakobo a pour instructions d'accepter les paiements de l'entreprise sans négociation et d'éviter tout incident de sécurité dans la zone ; toute erreur pouvant entraîner des sanctions prises par Ali Darassa.<sup>176</sup> L'existence d'une chaîne de commandement et d'une hiérarchie militaire de l'UPC a également été confirmée par deux cadres de la SUCAF RCA et deux membres de l'UPC.<sup>177, 178</sup> De plus, un rapport de sécurité interne de la SOMDIAA de décembre 2015 mentionne l'« arrivée express de Ali Darass en personne à bord d'un pickup Land Cruiser BG 75, pour enlever quelques éléments Séléka [UPC], incontrôlés du site [SUCAF RCA] pour les ramener à Bambari ». <sup>179</sup> Malgré l'accord tacite, Ali Darassa n'a pas mis fin aux cycles de violence dans les zones où la société sucrière opérait, mais il a permis à la société d'assurer la continuité de ses opérations.<sup>180</sup>

### **Paiements indirects, en espèces, via des barrages routiers**

Dans le cadre du système de financement du groupe armé, la SUCAF RCA et l'UPC auraient convenu de mettre en place deux barrages routiers en particulier permettant aux milices de l'UPC de percevoir des taxes à chaque passage de camions appartenant à des partenaires commerciaux ou à des sous-traitants de la SUCAF RCA, ont indiqué des sources à The Sentry.<sup>181, 182</sup> Ces deux barrages routiers ont été positionnés entre l'usine sucrière et la ville de Bambari, qui est un point de passage obligé vers la capitale Bangui.<sup>183, 184, 185</sup>

En février 2020, un cadre de la SUCAF RCA interrogé par The Sentry a fourni les détails concernant ces paiements en indiquant qu'« à notre croisement Diguï [un village situé à un carrefour à environ 20 km de l'usine sucrière] on continue de prélever les taxes pour Ali Darass... Un camion qui vient prendre le sucre chez nous, il paye 40 000 [67,5 dollars] à ce croisement, quand il entre sur le site 20km plus tard [à Ngakobo], il y a une barrière des Séléka [UPC] à l'entrée, tu payes encore 40 000. Et gare à toi si tu ne retournes pas dans la journée, au retour tu payes les mêmes taxes si c'est le lendemain ». <sup>186</sup>

Des habitants de la préfecture de la Ouaka ont confirmé à The Sentry que les camions sont obligés de payer à l'UPC entre 40 000 et 200 000 FCFA (67,5 à 338 dollars) à chaque barrière routière, selon qu'ils sont chargés ou non.<sup>187, 188</sup> Afin de circuler dans les zones contrôlées par l'UPC, les camionneurs doivent également s'acquitter d'une redevance semestrielle, en constante augmentation depuis 2015, au service des impôts de l'UPC.<sup>189, 190</sup> En 2018, le montant annuel oscillait entre 240 000 et 800 000 francs CFA (419 à 1 397 dollars), selon le type de camion, selon trois personnes proches de l'UPC.<sup>191</sup> Pas plus tard qu'en



août 2020, un rapport de sécurité interne mentionnait le « renforcement des dispositifs sécuritaires de l'UPC au croisement Digui », confirmant que ce système a été maintenu pendant plus de six ans.<sup>192</sup> Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA partagés avec les employés de la SOMDIAA montrent que la société mère de la SUCAF RCA ne pouvait ignorer le système de taxation imposé aux camions entrant et sortant du site industriel.<sup>193</sup>

## Paiements en nature

L'arrangement sécuritaire entre la SUCAF RCA et l'UPC permet également à Ali Darassa de faire réparer les véhicules de son groupe armé au garage de la société sucrière à Ngakobo.<sup>194, 195</sup> Les rapports de sécurité internes de l'entreprise confirment que certains des véhicules pickup de l'UPC ont bien été réparés par la SUCAF RCA, et des sources interrogées par The Sentry ont confirmé que, de temps en temps, les véhicules UPC étaient ravitaillés en carburant par l'entreprise à Ngakobo.<sup>196</sup> Selon un employé de la SUCAF RCA à Ngakobo, le carburant a d'abord été donné aux milices de l'UPC, mais il leur a ensuite été demandé de le payer.<sup>197, 198</sup> Cependant, un ancien comzone de l'UPC a déclaré à The Sentry en 2020 que « souvent il [Ali Darassa] part à Ngakobo, et il appelle le DG de la base [directeur du site de la SUCAF RCA], il sollicite souvent l'assistance en carburant. Le DG [directeur de site] ordonne alors et on part lui donner du carburant ».<sup>199</sup>

## Consultant en sécurité de SOMDIAA, le général français Bruno Dary

Alors que l'accord tacite avec l'UPC a permis de protéger l'usine de la SUCAF RCA contre de nouveaux pillages, la SOMDIAA a fait appel à un général de l'armée française à la retraite pour l'aider à relancer les activités de sa filiale.<sup>200, 201</sup> Le Général Bruno Dary, ancien gouverneur militaire de Paris et actuel président du Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, participe à la sécurisation du site industriel de Ngakobo depuis 2015.<sup>202, 203, 204</sup> Selon des documents consultés par The Sentry, le général Dary a voyagé en jet privé avec le PDG de la SOMDIAA, Alexandre Vilgrain, et le directeur des risques et des opérations de la SOMDIAA, Jean Louis Liscio, depuis Brazzaville, en République du Congo, vers la Centrafrique en mars 2015, quelques mois seulement après que l'accord tacite entre la SUCAF RCA et l'UPC a été conclu.<sup>205, 206, 207</sup> Ce ne fut pas la seule visite du général Dary en Centrafrique. Il s'y est rendu au moins quatre autres fois pour visiter les sites de la SUCAF RCA à Bangui et à Ngakobo : en juin 2016, en mars et décembre 2017, et en mai 2019, selon un employé de la SUCAF RCA et des rapports internes de la SOMDIAA consultés par The Sentry.<sup>208, 209</sup>

Selon un cadre de la SUCAF RCA, le général Dary est particulièrement utile à la SOMDIAA en raison de son « carnet



Bruno Dary est un général à la retraite de l'armée française, un ancien commandant de la Légion étrangère française, et le président du Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe de l'Étoile, qui est l'association en charge de raviver la Flamme sur le tombeau du Soldat inconnu. Le général Dary est un consultant indépendant engagé par la SOMDIAA pour assurer la sécurité de ses filiales, dont la SUCAF RCA.  
Photo : The Sentry.



d'adresses fourni » au sein de l'armée française et de la MINUSCA.<sup>210</sup> Par exemple, dans une correspondance électronique consultée par The Sentry, le chef d'état-major de la MINUSCA a fourni au général français des informations récentes sur les mouvements et les opérations de la MINUSCA dans la zone de l'UPC en 2020.<sup>211</sup> Le général Dary peut ainsi utiliser ses connexions telles que celle-ci pour défendre les intérêts de l'entreprise.<sup>212</sup> Un cadre de la société sucrière a déclaré à The Sentry que le général Dary fournissait des services et des conseils à la SOMDIAA par l'intermédiaire d'un cabinet de conseil appelé Majorum.<sup>213</sup> Spécialisée dans le « conseil en anticipation stratégique en prospective, en prévention et en gestion de crise »,<sup>214</sup> Majorum est inscrite au registre du commerce français depuis novembre 2012, et Dary en est le président et l'unique actionnaire.<sup>215, 216, 217</sup>

Depuis Paris, le général Dary peut suivre de très près la situation sécuritaire dans le pays grâce aux rapports de sécurité de la SOMDIAA que la direction parisienne et lui-même reçoivent chaque semaine.<sup>218</sup> The Sentry a tenté par de multiples moyens de contacter Pierre Castel et le Groupe Castel ainsi que le général Bruno Dary, mais n'a pas reçu de réponse. Les rapports de sécurité internes produits par les employés de la SUCAF RCA que The Sentry a consulté fournissent des informations détaillées sur les mouvements des milices armées, ainsi que sur les attaques contre des civils, des travailleurs humanitaires et du personnel des Nations Unies, en plus d'informations sur les incidents survenus sur le site industriel et au sujet du personnel de la SUCAF RCA.<sup>219</sup> Ils mentionnent certaines dispositions prises par la SUCAF RCA dans son accord tacite avec l'UPC, notamment la validation de demandes de réparation de véhicules.<sup>220</sup> Avec ces rapports, la SOMDIAA et Bruno Dary ne peuvent nier avoir été mis au courant de l'existence de certains arrangements entre la SUCAF RCA et l'UPC ainsi que des atrocités de masse commises par le groupe armé.<sup>221</sup>



## La protection du marché sucrier à tout prix

La sécurité de l'usine de la SUCAF RCA n'a pas été le seul obstacle à franchir par les filiales du Groupe Castel pour relancer leurs activités en Centrafrique. La société sucrière devait aussi sécuriser son approvisionnement en carburant afin de permettre la relance durable des activités de production de l'usine, et elle devait mettre en place un réseau de distribution de son sucre qui soit capable de résister aux difficultés liées à l'insécurité dans les régions sous contrôle des milices armées. Aussi, pour sécuriser son marché sucrier, la SUCAF RCA a manœuvré pour lutter contre les importations frauduleuses de sucre, notamment celles en provenance du Soudan, dans l'est, le centre et le nord de la Centrafrique.

### La distribution du sucre sous-traitée dans les zones contrôlées par des milices armées

Avant la crise de 2013, la SUCAF RCA détenait un réseau d'entrepôts de sucre à travers le pays, où les commerçants grossistes s'approvisionnaient.<sup>222</sup> L'entreprise pouvait ainsi approvisionner les grossistes qui, à leur tour, vendaient le sucre de la SUCAF RCA sur les marchés du pays. Cependant, avec la crise et l'occupation de près de 80 % du territoire centrafricain par des groupes armés, ce système a été revu.<sup>223</sup> La SUCAF RCA a donc entamé de nouvelles négociations avec un commerçant local et des groupes armés pour faciliter l'approvisionnement en carburant de l'usine, ainsi que la distribution de sucre dans les régions sous contrôle rebelle, en particulier des factions ex-Séléka.

En février 2015, une réunion est organisée entre le directeur du site de la SUCAF RCA à Ngakobo et Adef Djibrine, un commerçant et transporteur de Bambari, selon des sources clés interrogées par The Sentry.<sup>224</sup> Les personnes interrogées ont affirmé que le rapprochement a été initié par le numéro deux d'Ali Darassa, Hassan Bouba, à la demande d'un cadre de la SUCAF RCA à Bangui.<sup>225</sup> À l'issue de cette rencontre, M. Djibrine aurait accepté de fournir du carburant provenant du Soudan au site industriel de Ngakobo, ont affirmé plusieurs sources à The Sentry.<sup>226</sup> En échange, la direction de la SUCAF RCA lui a donné des droits exclusifs sur le marché de la distribution du sucre dans les quatre préfectures sous le contrôle ou l'influence de l'UPC : la Ouaka, la Haute-Kotto, la Basse-Kotto et le Mbomou.<sup>227</sup> Une fois l'offre acceptée par M. Djibrine, les livraisons bihebdomadaires de carburant ont démarré, dès mars 2015, selon une source proche



Les enseignes commerciales d'Adef Djibrine devant son entrepôt de sucre à Bambari, indiquant un partenariat avec la SUCAF RCA. Photo : The Sentry.



du sous-traitant.<sup>228</sup> Un rapport de sécurité interne de la SOMDIAA mentionne d'ailleurs un « convoi à Bambari sous escort[e] [de la] MINUSCA RDC d'un camion-citerne (fuel lourd) et [d'un] camion [de] sucre [appartenant au] client et partenaire Adef Djibrine » en septembre 2015, confirmant les témoignages recueillis par The Sentry.<sup>229</sup>

M. Djibrine a ouvert plusieurs entrepôts de sucre dans des villes clés, notamment Bambari, Bria, Ouadda, Alindao, Mobaye, Dimbi et Bangassou.<sup>230</sup> À Bambari, la façade de l'entrepôt sucrier porte même le nom de M. Djibrine aux côtés de celui de la SUCAF RCA.<sup>231, 232</sup> Jusqu'en 2018, « tout le sucre qui sort de l'usine [de la] SUCAF ou qui arrive d'ailleurs, cela passe par lui — Adef et c'est lui qui peut vendre aux gens », a déclaré un ancien employé de M. Djibrine à The Sentry, un fait qui a été confirmé par un membre de l'UPC.<sup>233</sup> Dans le cadre de ce partenariat, M. Djibrine a loué des camions pour transporter le sucre de la SUCAF RCA et a prélevé un pourcentage sur la vente des sacs, selon la même source.<sup>234</sup> M. Djibrine a également agi en tant que banquier local pour l'entreprise, qui lui a parfois fait des demandes d'argent liquide afin de payer le personnel et les ouvriers de l'usine.<sup>235, 236</sup>

La décision de la SUCAF RCA de faire appel à un sous-traitant a permis à l'entreprise de se décharger de la responsabilité de la sécurisation de la distribution du sucre une fois sorti de l'usine, et selon une source proche des renseignements français, elle a également permis à la SUCAF RCA de ne pas faire apparaître les taxes routières prélevées par l'UPC dans ses comptes financiers, le transport étant garanti par son seul sous-traitant.<sup>237</sup> M. Djibrine a ainsi versé des sommes importantes directement à Ali Darassa et Hassan Bouba (proportionnelles au trafic de camions), selon plusieurs sources proches du sous-traitant.<sup>238</sup> Deux anciens employés de M. Djibrine ont déclaré que « à chaque fois qu'Ali [Darassa] veut de l'argent, Djibrine le lui donne ». <sup>239</sup> La même chose s'est produite lorsque Hassan Bouba a soumis des demandes d'argent, a déclaré une source proche de l'UPC à The Sentry.<sup>240</sup> M. Djibrine aurait eu très peur des conséquences et des menaces auxquelles il aurait été confronté s'il avait refusé d'honorer les requêtes des chefs de l'UPC.<sup>241</sup> Les montants versés ont varié entre 1 et 6 millions de francs CFA par versement, atteignant plusieurs centaines de millions de francs CFA (100 millions de francs CFA équivalent à environ 179 000 dollars) sur quatre ans.<sup>242</sup> En échange, les camions appartenant à M. Djibrine bénéficiaient d'un traitement particulier puisque les milices de l'UPC ont reçu l'ordre de ne collecter que 1 000 francs CFA (1,82 dollars) par barrage routier et de sécuriser les déplacements des camions, notamment contre les attaques des anti-Balaka.<sup>243</sup>

Depuis 2018, cependant, M. Djibrine est en difficulté financière.<sup>244</sup> Plusieurs sources clés ont affirmé qu'il s'est endetté auprès de la SUCAF RCA et qu'il a eu à prêter plus de 100 millions francs CFA (environ 179 000 dollars), en plus des versements qu'il a effectués pour sécuriser son activité, aux chefs de l'UPC qui refusent de le rembourser.<sup>245</sup> En conséquence, la SUCAF RCA a conclu un nouvel accord de sous-traitance avec un autre commerçant local en 2019.<sup>246</sup> Pour gagner le droit d'entrer en affaires avec la société sucrière, ce nouveau sous-traitant aurait ainsi dû verser plusieurs millions de francs CFA (des dizaines de milliers de dollars) aux chefs de l'UPC.<sup>247</sup>



## La croisade de Pierre Castel contre le sucre de contrebande

« Le cancer de l’Afrique, c’est le marché parallèle. 70 % des importations sont frauduleuses sans licence et sans droit de douanes », a déclaré Pierre Castel en 2005 lors d’une réunion de chefs d’entreprise français et britanniques ayant des intérêts en Afrique.<sup>248</sup> Le Groupe Castel a constitué des quasi-monopoles, notamment dans les secteurs du sucre et des sodas, dans une quinzaine de pays francophones et lusophones où il s’efforce activement de réduire la contrebande.<sup>249, 250, 251</sup> « Nous avons acquis des positions dominantes et depuis nous les défendons », a reconnu Pierre Castel dans une interview au magazine Challenges.<sup>252</sup>

L’Organisation mondiale du commerce a néanmoins signalé dans un examen de la politique commerciale de la Centrafrique en 2007 que le monopole sur les importations de sucre détenu par la SUCAF RCA, ainsi qu’une fiscalité importante, a entraîné une augmentation des prix du sucre sur le marché intérieur, ce qui a donné lieu à une augmentation des importations frauduleuses.<sup>253</sup>

Le Groupe Castel a donc recruté un ancien légionnaire français, Armand Ianarelli, pour lutter contre l’importation de sucre de contrebande, avec l’aval du président Bozizé.<sup>254, 255, 256, 257</sup> M. Ianarelli a créé et géré la Société de détection des importations frauduleuses (SODIF) en 2004.<sup>258, 259, 260</sup> « Le protocole d’accord conclu entre le gouvernement centrafricain et la SODIF de Ianarelli a effectivement accordé à cette dernière le droit légal d’opérer en tant qu’escouade antifraude au sein du service national des douanes », a écrit le professeur Stephen W. Smith, un expert de l’Afrique qui a analysé les schémas violents des politiques concessionnaires en Centrafrique.<sup>261</sup> Les amendes infligées aux fraudeurs étaient ensuite partagées entre l’État, qui en recevait les deux tiers, et la SODIF, qui recevait le reste.<sup>262, 263, 264, 265</sup> Tout le sucre saisi était transféré à l’entrepôt de la SUCAF RCA à Bangui pour être réensaché et vendu comme du sucre de la SUCAF RCA.<sup>266</sup>

Pierre Castel s’est félicité des résultats positifs obtenus dans la lutte contre le sucre de contrebande grâce à cette force douanière privée en déclarant : « Nous avons demandé au président Bozizé de faire notre propre police en liaison avec les douanes du pays. En un mois nous sommes parvenus à éradiquer la fraude ». <sup>267</sup> Protégées de la concurrence, les filiales du Groupe Castel peuvent alors pratiquer des prix élevés, parfois trois à quatre fois supérieurs à ceux pratiqués sur les marchés internationaux, et générer des bénéfices.<sup>268</sup>

## Des groupes criminels constitués en forces douanières parallèles

Avec l’absence de l’État dans le nord du pays, la frontière avec le Soudan est devenue un point d’entrée majeur pour le sucre de contrebande.<sup>269, 270</sup> Le sucre soudanais était vendu à un prix de gros 22 % à 58 % moins cher que le sucre de la SUCAF RCA, menaçant ainsi le monopole de la société sucrière sur le marché.<sup>271, 272</sup>

Dans le cadre de l’accord passé avec la SUCAF RCA en février 2015, M. Djibrine devait s’assurer qu’aucun sac de sucre soudanais n’entre dans les quatre préfectures sous contrôle de l’UPC, ont indiqué plusieurs sources proches du sous-traitant et de l’UPC à The Sentry.<sup>273</sup> Pour convaincre M. Djibrine d’accepter le deal, le directeur du site de la SUCAF RCA l’aurait rassuré que les modalités d’interdiction d’entrée du sucre soudanais en Centrafrique avaient déjà été réglées avec les groupes armés, notamment avec l’UPC via Hassan Bouba, ont indiqué plusieurs sources clés.<sup>274</sup>

Les chefs de l’UPC—Ali Darassa et Hassan Bouba—auraient, dans un premier temps, interdit la vente de sucre soudanais dans les territoires sous leur contrôle, avec le soutien de M. Djibrine et de la SUCAF RCA,



et ils auraient ordonné la saisie des stocks de sucre importés, selon plusieurs sources proches de l'UPC et de M. Djibrine.<sup>275</sup> Les rapports internes de la SOMDIAA confirment à deux reprises des saisies par des groupes armés ou des escortes jusqu'à la frontière soudanaise.<sup>276</sup> Une fois saisis, les sacs de sucre étaient transportés à l'entrepôt de M. Djibrine à Bambari puis transférés à l'usine de Ngakobo, selon plusieurs témoins.<sup>277</sup> Là, le sucre saisi était discrètement déchargé la nuit avant d'être reconditionné en sacs de sucre de la SUCAF RCA pour être ensuite vendus à des grossistes.<sup>278</sup>

Pour renforcer son contrôle sur les importations frauduleuses, la SUCAF RCA a étendu cet accord à deux autres groupes armés de l'ex-Séléka positionnés à l'est et au nord sur la frontière avec le Soudan.<sup>279, 280, 281, 282</sup> À la demande d'un représentant de la SUCAF RCA, Hassan Bouba s'est rendu dans la ville diamantifère de Bria pour convaincre certains chefs militaires de l'ex-Séléka, notamment le général autoproclamé Zakaria Damane, de s'emparer du sucre soudanais ou de lui interdire l'entrée dans le pays, selon trois sources proches de Hassan Bouba interrogés par The Sentry et selon un rapport de sécurité interne de la SOMDIAA.<sup>283, 284</sup> M. Djibrine a, quant à lui, contacté le chef militaire d'un deuxième groupe ex-Séléka, Abdoulaye Hissène, pour faire de même dans sa zone de contrôle, selon deux sources proches du sous-traitant et deux membres de l'UPC.<sup>285</sup>

En novembre 2015, un rapport de sécurité interne de la SOMDIAA indique la « saisie de trois camions de sucre soudanais (40 tonnes) par les forces du Général Damane (ancien bras droit du président Djotodja, UFDR) à Ouadda Djalle [un village situé à 169 km de Birao] ... Quatre [autres] camions ont acceptés de rebrousser chemin au Soudan pour ne pas être saisis ». <sup>286</sup> Le rapport interne précise également que ces opérations ont été réalisées dans le cadre d'un « accord de partenariat avec Adef Djibrine », dénommé « notre client », et qu'une « commission selon saisis devrait être remis au Général Damane », suggérant ainsi que la SOMDIAA et la SUCAF RCA avaient connaissance de certains arrangements avec les groupes de l'ex-Séléka.<sup>287, 288</sup>

En 2015, des dizaines de véhicules transportant un total de plus de 1 000 tonnes de sucre soudanais ont été saisis et livrés à M. Djibrine et à la SUCAF RCA, selon plusieurs personnes proches de M. Djibrine et un employé de la SUCAF RCA interrogés par The Sentry.<sup>289</sup> Une fois reconditionnés dans des sacs d'emballage de la SUCAF RCA sous la marque de la SOMDIAA, « Princesse Tatie », les sacs de sucre ont été vendus pour environ 703 millions de francs CFA (1,2 million de dollars).<sup>290</sup> Les groupes armés ex-Séléka, dont l'UPC, se sont payés en prélevant un pourcentage sur les montants dégagés sur les saisies.<sup>291, 292</sup> Un ancien employé de la SUCAF RCA le confirme et a déclaré à The Sentry que M. Djibrine « versait ces indemnités à la Seleka et la SUCAF vérifiait cela par contact téléphonique (Thuraya). Cela se constatait d'ailleurs aussitôt après paiement des indemnités, il y avait des saisies ». <sup>293</sup> Selon plusieurs sources interrogées par The Sentry, les compensations financières des dirigeants de la Séléka représentaient 50 % des bénéfices de la SUCAF RCA sur les ventes de sucre soudanais saisi.<sup>294</sup>

Face à cette situation, les commerçants soudanais ont finalement émis leur propre menace auprès des groupes de l'ex-Séléka en leur notifiant que si les saisies de sucre se poursuivaient, ils interrompraient l'approvisionnement en armes et munitions.<sup>295</sup> Nourredine Adam, le chef d'une faction de l'ex-Séléka, aurait alors donné des instructions pour arrêter les saisies et stopper l'interdiction d'entrée de sucre soudanais dans ses zones de contrôle (nord-est de la RCA), ont indiqué deux sources proches de l'UPC, mais les saisies ont été maintenues dans les zones contrôlées par l'UPC.<sup>296</sup> À partir de 2017, à la demande de la SUCAF RCA, M. Djibrine s'est imposé comme l'unique acheteur de toutes les expéditions de sucre sou-



danais vers les zones sous contrôle UPC, qui lui ont été vendues à un prix fixe. Ainsi, M. Djibrine aurait acheté du sucre soudanais pour le compte de la SUCAF RCA pour 20 000 à 25 000 FCFA le sac de 50 kg, alors que la SUCAF RCA l'aurait revendu à 38 000 FCFA en moyenne, selon plusieurs sources.<sup>297</sup> 50 % des bénéfices de la SUCAF sur les ventes de sucre soudanais étaient alors partagés entre les chefs militaires de l'ex-Séléka.<sup>298</sup>

Si ce système a relativement bien fonctionné de 2015 à 2017, les affaires sont devenues plus difficiles pour la SUCAF RCA à partir de 2018. Suite à l'expiration du troisième protocole d'accord avec la SUCAF RCA, l'État centrafricain a augmenté la taxe sur la valeur ajoutée du sucre de 5 % à 19 %, a exigé que la société sucrière paie des impôts, et a réduit la part des importations autorisée à la SUCAF RCA de 80 % à 60 %.<sup>299</sup> Cette situation a entraîné une augmentation du prix du sucre de la SUCAF RCA et une augmentation des importations de sucre de contrebande moins cher à la fois dans l'ouest et l'est du pays.<sup>300, 301</sup> En janvier 2018, un rapport interne de la SOMDIAA a indiqué que « le sucre Soudanais commence à entrer massivement vers Zemio, Obo, Bangassou, Bria et Kaga Bandoro et bientôt Bambari. Tous les entrepôts sont pleins de sucre soudanais », une tendance qui s'est ensuite poursuivie jusqu'en 2019.<sup>302</sup> Néanmoins, en 2018 et 2019, le nouveau sous-traitant de la SUCAF RCA aurait livré une quantité substantielle de sucre soudanais à la SUCAF RCA.<sup>303</sup> Tandis que le nouveau sous-traitant de la SUCAF RCA ne paierait à certains commerçants soudanais que 16 000 francs CFA (29 dollars) par sac de 50 kg, la SUCAF RCA le revendrait à 39 000 francs CFA (75 dollars) par sac après l'avoir reconditionné.<sup>304, 305</sup>

Même si la SUCAF RCA a continuellement œuvré à contrôler l'importation frauduleuse de sucre soudanais dans les zones contrôlées par des groupes armés, les rapports internes de la SOMDIAA montrent l'incapacité de la société à éliminer complètement la menace qui pèse sur les bénéfices de la SUCAF RCA.<sup>306</sup> Cependant, en 2020, alors que d'intenses combats ont fait rage dans le nord-est du pays entre des milices armées et les forces gouvernementales, les frontières soudanaises ont été fermées, paralysant ainsi les importations de sucre soudanais.<sup>307, 308, 309, 310</sup> Pour compenser sa perte de revenus due à l'interruption des importations du sucre soudanais, Ali Darassa aurait demandé et obtenu de la SUCAF RCA une prime mensuelle supplémentaire, portant sa compensation financière provenant de la SUCAF RCA à 3 millions de francs CFA par mois (5 367 dollars), selon des sources proches des sous-traitants et des chefs de l'UPC.<sup>311</sup>



## Les filiales du Groupe Castel complices des violences armées ?

De nombreux documents, photos, vidéos et enregistrements audio examinés par The Sentry, ainsi que plusieurs dizaines d'entretiens réalisés au cours des deux dernières années, montrent que les deux filiales du Groupe Castel, la SUCAF RCA et la SOMDIAA, ainsi que son consultant, le Général Bruno Dary, ne peuvent nier avoir été régulièrement informés des atrocités de masse perpétrées par les groupes armés avec lesquels la SUCAF RCA a passé des accords tacites de sécurité et de douane privée.<sup>312</sup> En vertu de la loi française n° 2017-3999, les sociétés mères et commanditaires telles que le Groupe Castel sont tenues d'élaborer et d'exécuter des « mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation ».<sup>313</sup> Le Groupe Castel et ses filiales ne peuvent ignorer les nombreux rapports publics qui attribuent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité depuis 2013 aux groupes ex-Séléka, dont l'UPC, et aux groupes anti-Balaka.<sup>314, 315, 316</sup>

Un rapport des Nations Unies de 2017 a ainsi révélé que la préfecture de la Ouaka, où se trouve l'usine de la SUCAF RCA, « a été le théâtre d'une extrême violence ».<sup>317</sup> Il attribue une grande partie des violences aux « ex-Séléka, principalement l'UPC, dirigée par Ali Darassa, et aux combattants anti-Balaka ».<sup>318</sup> Le rapport ajoute que « ces groupes armés ont commis des meurtres, des enlèvements, des violences sexuelles et basées sur le genre, recruté des enfants soldats, attaqué à plusieurs reprises des civils déplacés vulnérables et détruit des biens civils ».<sup>319</sup>

En 2014, un camp de déplacés a été établi à côté de l'usine de la SUCAF RCA. Selon un employé de la société sucrière et les rapports de sécurité de la SOMDIAA, le site abritait environ 10 000 personnes, dont la plupart fuyait les exactions commises par les miliciens de l'UPC.<sup>320, 321</sup> Un cadre de l'entreprise interrogé par The Sentry a condamné le déséquilibre de pouvoir entre les milices de l'UPC et les anti-Balaka, déclarant que « quand les AB [anti-Balaka] vont dans la brousse pour aller tuer, c'est 3 ou 4 Peuls [une ethnie assimilée à l'UPC], mais quand l'UPC vient sur le site c'est 1 pour 10 ».<sup>322</sup> Les anti-Balaka font régulièrement des incursions dans la brousse pour voler du bétail et tuer des Peuls avant de se réfugier dans le camp de personnes déplacées.<sup>323, 324</sup> Chaque fois que le comzone de l'UPC est informé de ces exactions, des milices armées sont envoyées pour perpétrer des représailles contre la population civile réfugiée dans le camp de déplacés.<sup>325</sup>

### Des attaques contre des civils, des humanitaires et du personnel de l'ONU

Les employés de la SOMDIAA au siège parisien et le général Dary ne pouvaient ignorer ces cycles de violence orchestrés par les milices qui recevaient en parallèle des soutiens financiers et logistiques de la part de la SUCAF RCA.<sup>326</sup> Les attaques sont décrites et parfois accompagnées de photos graphiques dans les rapports de sécurité internes.<sup>327</sup> Entre 2015 et 2021, le terme « attaques » apparaît 160 fois dans les rapports internes de sécurité consultés par The Sentry, faisant référence à des attaques ou menaces contre des civils, du personnel humanitaire et de l'ONU, et des employés de la SUCAF RCA, ainsi qu'entre milices et forces gouvernementales.<sup>328</sup>



En novembre 2015, par exemple, un rapport de sécurité interne de la société sucrière mentionne une « attaque du camp de déplacés [à Ngakobo] par une dizaine de Séléka [UPC]... Une cabane de déplacés incendiée, trois grenades balancées, une roquette tirée, et une rafale de Kalachnikov... Bilan de l'attaque des Séléka [UPC]... cinq morts dont 2 enfants, un jeune de 13 ans, et deux hommes côté civils [et] quatre blessés graves ».<sup>329</sup>

Les rapports de sécurité internes confirment que le chef de l'UPC, Ali Darassa, est dans certains cas directement responsable des atrocités de masse commises par les combattants de l'UPC.<sup>330</sup> Fin 2014, un rapport interne mentionne l'« arrivée d'une équipe de Seleka envoyée par le Général Ali Darass pour la relève des Séléka [UPC] de Goya, ayant commis des crimes à Goya. Pour rappel 14 personnes ont été fusillées par... un conseiller municipal Seleka [UPC] de la localité de Goya. Le maire de cette localité... Un Colonel de Seleka [UPC] sème la terreur à Goya ».<sup>331</sup> Un autre rapport envoyé quatre ans plus tard indique que « Ali Darass a effectué personnellement une descente sur le chantier [d'or] de Kolo (Mingala), ce jour avec une centaine d'éléments. Une tuerie a été organisée contre les habitants qui refusent de se soumettre aux exigences de l'UPC. Bilan attendu ».<sup>332</sup>

### Le massacre du camp de déplacés d'Alindao : un crime contre l'humanité

Dans la matinée du 15 novembre 2018, des centaines d'assaillants de l'UPC ont encerclé la cathédrale catholique et le camp de déplacés d'Alindao, une petite ville située à 95 km du site industriel de la SUCAF RCA.<sup>333, 334, 335</sup> L'ordre était clair : détruire le site de déplacés et la cathédrale où vivaient près de 20 000 civils, pour la plupart des chrétiens.<sup>336</sup> Les deux endroits étaient considérés par l'UPC comme des sanctuaires pour leur ennemi local, les milices anti-Balaka.<sup>337, 338</sup>



Les séquelles de l'attaque des milices de l'UPC contre la cathédrale et le camp de personnes déplacées à Alindao le 15 novembre 2018. Photo: Benoît Lallau.

Plus de 112 civils, dont 44 femmes, 19 enfants et trois ecclésiastiques ont été tués ce jour-là, selon les Nations Unies.<sup>339</sup> Les victimes et témoins avec lesquelles The Sentry s'est entretenue ont fait état d'un bilan beaucoup plus lourd.<sup>340</sup>

Une enquête des Nations Unies a conclu que « le modus operandi de l'UPC et ses méthodes de combat équivalaient à des attaques de représailles systématiques contre les civils de la communauté chrétienne, y compris les personnes déplacées et les chefs religieux de l'église catholique ».<sup>341</sup> Le rapport de l'ONU a également indiqué que les abus commis pouvaient être qualifiés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.<sup>342</sup>



« Même un poulet ne devait pas sortir vivant de là », a déclaré un officier de l'UPC qui a participé à l'attaque et a confirmé à The Sentry que l'ordre était venu du coordinateur politique de l'UPC.<sup>343</sup> Une douzaine de témoignages recueillis par The Sentry entre 2019 et 2020 auprès d'individus directement impliqués en tant que bourreaux, témoins ou victimes, révèlent que l'ordre de raser le camp de personnes déplacées et la cathédrale a été donné par Hassan Bouba depuis la capitale centrafricaine Bangui, tandis que Ali Darassa, présent sur le site de la SUCAF RCA à Ngakobo la veille de l'attaque faisait réparer son véhicule pickup, n'a donné aucun contre-ordre pour arrêter les tueries.<sup>344, 345</sup>

## L'utilisation de véhicules pick-up et d'armes lourdes

Les rapports internes de la société sucrière montrent également que le siège de la SOMDIAA et la direction de la SUCAF RCA à Bangui ont été informés du fait que les paiements directs et indirects aux chefs de l'UPC pouvaient servir à l'entretien et à l'achat de véhicules et de carburant, ainsi qu'à la fourniture d'armes et de munitions utilisées contre des civils, du personnel de la SUCAF RCA, des humanitaires et du personnel des Nations Unies. Par ailleurs, les rapports de sécurité internes mentionnent des convois réguliers de véhicules pick-up équipés de mitrailleuses de calibre 12,7 mm traversant ou s'arrêtant sur le site de la SUCAF RCA à Ngakobo, ce qui suggère que les deux filiales du Groupe Castel ne pouvaient ignorer que ces véhicules étaient utilisés pour des opérations militaires.<sup>346</sup>



Image montrant un convoi de l'UPC dirigé par Ali Darassa sur l'aérodrome de Ngakobo, postée par Ali Darassa sur Facebook le 25 octobre 2020. L'image a été prise entre le 6 et le 9 octobre 2020, lors d'une visite de Michel Djotodia à Ngakobo et Bokolobo. En arrière-plan, un véhicule pick-up de l'UPC équipé d'une arme lourde est visible devant les champs de canne à sucre de la SUCAF RCA. Photo : Facebook.

Entre 2015 et 2021, les rapports de sécurité internes de la société sucrière mentionnent au moins 58 fois le passage par le site de la SUCAF RCA de Ngakobo de dizaines de milices à bord de véhicules pick-up de l'UPC équipés d'armes lourdes, dont des mitrailleuses de gros calibre (12,7 mm et 14,5 mm) similaires à celles qui ont été utilisées dans des attaques et des opérations militaires de l'UPC, à Alindao en 2018, par exemple.<sup>347, 348, 349, 350</sup> Un rapport de sécurité interne d'avril 2018 mentionne l'« arrivée à 20 heures de 10 motos Séléka [UPC] sur site, avec deux pick up dont un équipé de 12/7. À bord du pick up 12/7 Ali Darassa ». <sup>351</sup>



En mai 2020, un rapport interne mentionne l'achat par Darassa d'un nouveau véhicule pick-up BG 75 (Toyota BJ) lors d'un séjour dans la capitale Bangui et son achat récent de six pick-up d'occasion au Soudan.<sup>352</sup> Un mois plus tard, un rapport précise que « le General Sengue Sengue de l'UPC en détachement à Bria a ramené avec lui au moins 40 éléments peuls sur Bokolobo. Il a ramené de Bria la dotation en armes et munitions achetés par Darass au Soudan. Les PAN et 12,7 [armes lourdes] sont en quantité suffisante à Bokolobo en ce moment. Darass s'est suffisamment approvisionné en RDC [République démocratique du



Image publiée par le pseudonyme d'Hassan Bouba, Aliki Mahamat Moussa Ahmed, montrant des miliciens de l'UPC sur un véhicule pick-up de l'UPC équipé d'une arme lourde. L'image a été publiée le 11 novembre 2018, quatre jours seulement avant l'attaque d'Alindao. Photo : Facebook.

Congo] et au Soudan du Sud en armes, ce mois-ci ».<sup>353</sup> Au même moment, un rapport indique que Ali Darassa se dirige vers Bokolobo « escorté par 5 Land Cruiser BG 85 [véhicule-levéhicule pickup Toyota BJ] équipées de mitrailleuses de 14,5 mm et de plus de 80 éléments Séléka [UPC] ». <sup>354</sup> Plus récemment, le 15 février 2021, un rapport interne mentionne le « départ la nuit à 1 heure du matin de 3 pick up Land Cruiser BG 85 [Toyota BJ] équipés de 12,7 » depuis le site de la SU-CAF RCA.<sup>355</sup>

Bien que les filiales du groupe Castel, la SOMDIAA et la SU-CAF RCA, aient été au courant de l'utilisation de véhicules pick-up de l'UPC pour perpétrer des atrocités de masse, la SUCAF RCA a approuvé la réparation des véhicules de l'UPC.<sup>356</sup> Selon plusieurs sources de l'UPC, les réparations des véhicules ont principalement consisté en soudure, remplacement de pneumatiques et ravitaillement en carburant.<sup>357</sup> En janvier 2015, un rapport de sécurité interne mentionne un mécanicien employé à l'usine SUCAF RCA de Ngakobo qui « dépanne sur instruction de la direction du site le pickup du comzone ». <sup>358</sup> En décembre 2020, alors que l'UPC menace de renverser le régime central de Bangui aux côtés d'autres groupes armés qui ont formé ensemble la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), un rapport interne de l'entreprise mentionne des réparations de phares sur deux pick-up BG 80 (Toyota BJ) de l'UPC et sur le véhicule de commandement de Ali Darassa.<sup>359, 360</sup> Deux mois plus tard, un autre rapport mentionne l'« arrivée de Ali Darass... sur site avec 4 pick up et des éléments lourdement armés... Ils ont un pneu creuvé d'un des pick up BG 85 et, sollicite l'intervention de nos penueumatiques ». <sup>361</sup> Trois heures plus tard, le rapport signale le retour de Ali Darassa à Bambari avec son escorte.<sup>362</sup> Même

si les rapports de sécurité internes ne confirment pas la fourniture de carburant aux véhicules de l'UPC, plusieurs sources interrogées par The Sentry, y compris d'anciens comzones de l'UPC, ont confirmé que l'entreprise a régulièrement fourni du carburant pour les véhicules et les bidons de réserves de l'UPC.<sup>363</sup>

Le siège de la SOMDIAA et le bureau de Bangui ont également été informés à plusieurs reprises de l'arrivée de nouveaux véhicules et d'armes payées par Ali Darassa.<sup>364</sup> Un rapport de décembre 2018 indique que « plusieurs Séléka venus de Bria sont arrivés avec des Kalachnikov neufs », et 10 jours plus tard, un autre rapport mentionne que « Ali Darass a reçu deux BG 80 [Toyota BG] neufs équipés à Bokolobo ». <sup>365</sup>



Neuf mois plus tôt, un autre rapport de sécurité annonce la « présence à Bokolobo de miliciens Soudanais avec 5 pickup Land Cruiser BG 80, et 7 fûts de munitions, et un SAM 7, destinés à la vente pour Ali Darass. Ce dernier aurait acheté 3 fûts de munitions ». <sup>366</sup> Le lendemain, un rapport interne indique que « 19 personnes tués (pour la plus part civile)... suite aux affrontements entre AB [anti-Balaka] et Seleka de l'UPC ». <sup>367</sup> L'auteur du rapport a estimé que l'augmentation de la violence dans la région était « prévisible » au regard de la récente « arrivée de munitions en provenance du Soudan ». <sup>368</sup> En 2019, un rapport signale que « depuis 3 jours, par vague de trois motos par jour, les éléments Seleka de l'UPC, convoient dans des emballages des munitions de Bria à la Base de Bokolobo où réside le Seigneur de guerre Ali Darass. Ces rotations continuent jusqu'à ce jour ». <sup>369</sup>

## Des menaces contre les ouvriers et employés de la SUCAF RCA

Contacté par The Sentry, M. Vilgrain a indiqué que « dès que nous avons eu connaissance des faits susceptibles d'être commis à l'encontre du personnel de l'entreprise ou d'autres personnes en périphérie du site, nous avons réagi et engagé les mesures », <sup>370</sup> ce qui peut être constaté à travers le soutien que la SUCAF RCA a sollicité auprès des forces militaires étrangères sous mandat international présentes dans la région de Ngakobo. M. Vilgrain a également ajouté que « notre objectif était la sécurisation des personnes et des biens ». <sup>371</sup>

Selon l'enquête de The Sentry, et malgré l'accord tacite de sécurité entre la SUCAF RCA et l'UPC, la société sucrière n'a pas réussi à protéger pleinement son personnel contre les cycles de violence. <sup>372</sup> Au fil des années, les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA documentent de nombreuses menaces et actes de violence perpétrés contre son personnel par des groupes armés, notamment des assassinats ciblés, des actes de torture, des disparitions forcées, des menaces de mort, des intimidations, des pillages et la taxation forcée par l'UPC. <sup>373</sup>

En février 2015, un rapport de sécurité interne mentionne ainsi une attaque à la roquette de l'UPC contre l'usine qui avait fait trois blessés parmi les employés, lesquels avaient été évacués vers l'hôpital de Bambari. <sup>374</sup> Au même moment, un rapport de sécurité mentionne les meurtres d'un soudeur de la SUCAF RCA et d'un préposé à l'entretien par l'UPC à Ngakobo, et l'arrivée à l'usine de la SUCAF RCA de 2 000 personnes qui fuyaient le village des ouvriers par peur des abus de la Séléka (UPC). <sup>375</sup> Plusieurs mois plus tard, le rapport de sécurité mentionne que quatre membres du personnel de la SUCAF RCA ont été pris pour cibles par un membre de la Séléka (UPC) resté sur le site de la SUCAF RCA ; cela s'est produit à un moment où la moitié des personnes vivant dans le village des ouvriers de la SUCAF RCA avaient quitté leurs résidences pour retourner au camp de personnes déplacées à cause des mouvements, des intimidations et des menaces de l'UPC au sein du village. <sup>376</sup> En 2018, un rapport interne indique aussi l'« arrestation d'un travailleur [de la SUCAF RCA] par les Seleka [UPC] pour un problème familial. L'employé a subi des sévices et tortures ». <sup>377</sup>

En 2020, un rapport interne a informé le siège parisien et Bruno Dary de l'« exhumation d'un crâne et des ossements au village des ouvriers [SUCAF RCA], non loin de la gendarmerie, à côté des maisons ouvriers occupées par la Seleka de 2013 à fin 2019 ». <sup>378</sup> Un an plus tard, un autre rapport a fait état d'allégations concernant l'existence possible d'« une fosse commune [qui] se trouverait dans l'enceinte de la concession occupée par la base des Séléka de l'UPC, ou l'on enterre des corps, des blessés et prisonniers qui meurent dans les geoles de la Seleka [UPC] (villas du Docteur et du CB de la gendarmerie, occupées par l'UPC depuis 2012 et qui appartiennent à la SUCAF) ». <sup>379</sup>



## Recommandations

---

Malgré une situation sécuritaire désastreuse dans l'un des pays les plus pauvres au monde, la SUCAF RCA et la SOMDIAA ont contribué à alimenter des atrocités de masse en fournissant un soutien financier et logistique à des groupes criminels, dont l'UPC, tout en échouant à assurer la sécurité de leurs employés depuis la fin 2014 à aujourd'hui.<sup>380, 381</sup> Suite à cette enquête, les recommandations de The Sentry sont les suivantes :

### Groupe Castel

**Cesser et divulguer.** Ce rapport soulève de sérieuses inquiétudes quant au fonctionnement du Groupe Castel et de ses filiales, et met en évidence des violations potentielles du droit français, centrafricain et international. Le Groupe Castel devrait immédiatement s'assurer que ses filiales mettent fin à tout soutien aux groupes armés. Le groupe devrait divulguer aux autorités compétentes tous les documents liés à ce rapport qu'il a en sa possession, et entreprendre une enquête ouverte et transparente sur les liens présumés entre ses entreprises et le conflit centrafricain. Le Groupe Castel devrait également lancer d'urgence un audit de diligence raisonnable complet en matière de droits de l'homme et de lutte contre la corruption de leurs opérations en République centrafricaine par l'intermédiaire d'un organe externe.

### France

**Enquêter sur les allégations de crimes.** Le parquet national antiterroriste français devrait ouvrir une enquête urgente sur la complicité et la responsabilité pénale potentielles de la SOMDIAA et de la SUCAF RCA en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en vertu du Code pénal français. Il devrait également envisager d'enquêter et, s'il s'avère approprié après de telles enquêtes, de formuler éventuellement des accusations pour participation à une association criminelle dans le but de commettre un crime contre l'humanité, pour la mise en danger délibérée de la vie des employés de la SUCAF RCA, et pour toute autre infraction économique et financière liée à la saisie et à la contrebande de sucre. Les autorités judiciaires devraient veiller à ce que l'indemnisation des victimes de crimes parvienne aux ouvriers et employés de la SUCAF RCA, ainsi qu'aux victimes d'abus de l'UPC commis entre fin 2014 et début 2021, période pendant laquelle les milices de l'UPC ont bénéficié du soutien financier et logistique des filiales du Groupe Castel.

**Entamer un dialogue avec le Groupe Castel au sujet des directives internationales.** La France devrait entamer un dialogue avec le Groupe Castel pour s'assurer que le groupe et ses filiales se conforment aux Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales et au Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables. En particulier, le Point de contact national (PCN) français devrait consulter activement ce rapport et prendre les mesures appropriées. Les autorités françaises devraient également communiquer avec le Groupe Castel et ses filiales pour s'assurer qu'ils agissent conformément au Plan national français d'action pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



## Gouvernement centrafricain

**Enquêter sur les crimes potentiels.** Les autorités de contrôle de République centrafricaine devraient ouvrir une enquête urgente sur la responsabilité pénale potentielle qui découle de ce rapport, en particulier en référence aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité perpétrés par Ali Darassa et l'actuel ministre centrafricain de l'Élevage, Hassan Bouba, et coopérer avec d'autres autorités judiciaires pour découvrir si la SOMDIAA, la SUCAF RCA et toute autre filiale du Groupe Castel sont complices de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Des mesures de précaution devraient être adoptées pour retirer immédiatement Hassan Bouba de son poste au sein du gouvernement actuel.

**Instaurer une gouvernance et lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la corruption.** Le gouvernement centrafricain devrait revoir les termes de l'accord entre l'État centrafricain et le Groupe Castel. Il devrait veiller à ce que tout accord signé entre l'État centrafricain et des partenaires extérieurs ou privés dans les secteurs agricoles et de l'élevage soit soumis à une commission indépendante mandatée pour analyser les bénéfices pour les consommateurs centrafricains et l'État centrafricain. Le gouvernement centrafricain devrait mettre en place une gouvernance dans le secteur agricole, notamment lié aux produits alimentaires essentiels comme le sucre. Les autorités nationales devraient veiller à ce que les prix des produits alimentaires de base soient plafonnés en accordant des subventions, si nécessaire. Les autorités nationales devraient également développer une politique de soutien à la production alimentaire locale et de lutte contre la spéculation sur les produits alimentaires pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

## Nations Unies, États-Unis, Royaume-Uni, Union européenne et Union africaine

**Appliquer des sanctions en utilisant les autorités existantes.** Les Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni devraient enquêter et, le cas échéant, procéder à des désignations de sanctions à l'encontre du réseau d'individus et d'entités lié aux filiales du Groupe Castel mis en évidence dans ce rapport et qui serait à l'origine d'atrocités de masse. Le régime de sanctions liées à la RCA du Conseil de sécurité des Nations Unies, les programmes de sanctions de l'UE, des États-Unis et du Royaume-Uni à l'encontre de la RCA, le nouveau régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme de l'UE, le programme américain de sanctions Global Magnitsky et le programme mondial de sanctions en matière de droits de l'homme du Royaume-Uni offrent tous la possibilité de sanctionner l'UPC, le chef de l'UPC Ali Darassa et l'ancien coordinateur politique de l'UPC Hassan Bouba, ainsi que les responsables de la SUCAF RCA et de la SOMDIAA qui soutiennent la milice UPC, laquelle se livre à de graves violations des droits de l'homme. Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA devrait également jouer un rôle de premier plan, en enquêtant et en ciblant les auteurs de ces crimes dans le cadre du programme de sanctions à l'encontre de la RCA.

## La Cour pénale internationale

**Enquêter sur les actes répréhensibles potentiels et coopérer avec les autres autorités judiciaires.** Le bureau du procureur devrait entreprendre un examen urgent des preuves présentées dans ce rapport dans le cadre de son enquête sur la République centrafricaine II pour allégation de crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans le contexte de la recrudescence de la violence en RCA à partir de 2012. En particulier, il devrait examiner la responsabilité potentielle des responsables de la SUCAF RCA, de la SOMDIAA et du Groupe Castel dans l'assistance aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité qui auraient



été commis par les milices de l'UPC relevant de sa juridiction. Le bureau du procureur devrait encourager la coopération entre les acteurs internationaux et nationaux pour s'attaquer plus efficacement aux motifs financiers qui conduisent à la violence en RCA.

## Cour pénale spéciale centrafricaine

**Enquêter sur les actes répréhensibles potentiels.** La Cour pénale spéciale centrafricaine devrait examiner les preuves présentées dans ce rapport, en particulier en ce qui concerne ses récentes enquêtes sur les activités de l'UPC et la responsabilité potentielle des responsables de la SUCAF RCA, de la SOMDIAA et du Groupe Castel pour avoir aidé, encouragé ou contribué de quelque manière que ce soit aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés relevant de la compétence de la Cour pénale spéciale.

## Banques et institutions financières

**Appliquer un devoir de vigilance.** Les banques et institutions financières, en RCA et ailleurs, devraient enquêter sur les activités financières illicites potentielles des filiales du Groupe Castel et collaborer avec les autorités financières et coercitives compétentes. Les institutions financières devraient prendre des mesures pour identifier les comptes détenus ou étant la propriété effective de personnes physiques ou morales dans les secteurs d'activité de l'Afrique centrale, procéder à un filtrage accru et à une surveillance continue renforcée, et examiner les transactions afin d'identifier, d'enquêter et de signaler les activités financières potentiellement suspectes aux autorités nationales compétentes.



## Notes de fin

---

- 1 United Nations Development Program, "The Human Development Report 2020," December 2020, available at: <http://hdr.undp.org/en/2020-report>
- 2 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 13 novembre 2018, consulté par The Sentry en 2020.
- 3 Entretiens de The Sentry avec un employé d'une ONG et deux membres de l'UPC qui ont confirmé qu'Ali Darassa était à Ngakobo la veille de l'attaque de 2020.
- 4 Les rapports de sécurité internes de la MINUSCA révèlent qu'une série d'attaques a précédé le massacre d'Alindao le 15 novembre 2018. Rapports de sécurité internes de la MINUSCA de novembre 2018, consultés par The Sentry en 2019.
- 5 Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA ont documenté des tensions extrêmes qui faisaient rage depuis plusieurs mois dans la préfecture de la Ouaka. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 6 Conseil de sécurité des Nations Unies, « Lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018) », 14 décembre 2018, disponible sur : <https://undocs.org/fr/S/2018/1119>
- 7 SOMDIAA, « SUCAF Centrafrique : Sucrerie Africaine de Centrafrique », disponible sur : <http://www.SOMDIAA.com/groupe/filiales/sucaf-rca/> (Consulté le : 15 décembre 2020).
- 8 Les employés de la SUCAF travaillant à l'usine de Ngakobo ont assisté à des défilés réguliers de convois de l'UPC devant l'usine depuis fin 2014. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 9 Nathalia Dukhan, "Splintered Warfare: Alliances, Affiliations, and Agendas of Armed Factions and Politico-Military Groups in the Central African Republic" (Guerre fragmentée : alliances, affiliations et agendas des factions armées et des groupes politico-militaires en République centrafricaine), Enough Project, août 2017, p. 25, disponible sur : [https://enoughproject.org/wp-content/uploads/2017/08/SplinteredWarfare\\_August2017\\_Enough\\_final.pdf](https://enoughproject.org/wp-content/uploads/2017/08/SplinteredWarfare_August2017_Enough_final.pdf)
- 10 Nathalia Dukhan, "Splintered Warfare II: How Foreign Interference is Fueling Kleptocracy, Warlordism, and an Escalating Violent Crisis in the Central African Republic" (Guerre fragmentée II : comment l'ingérence étrangère alimente la kleptocratie, les seigneurs de guerre et une intensification de la crise violente en République centrafricaine), novembre 2018, pp. 2, 4, disponible sur : [https://enoughproject.org/wp-content/uploads/SplinteredWarfare2\\_Enough\\_Nov2018-web.pdf](https://enoughproject.org/wp-content/uploads/SplinteredWarfare2_Enough_Nov2018-web.pdf)
- 11 Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA produits entre novembre 2014 et avril 2021 ont confirmé la présence permanente d'un commandant de l'UPC avec des dizaines d'éléments armés, dont certains occupaient des maisons sur le site de la SUCAF RCA à Ngakobo. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de novembre 2014 à avril 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 12 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de novembre 2014 à mars 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 13 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 13 novembre 2018, consulté par The Sentry en 2020.
- 14 Depuis fin 2014, des rapports de sécurité sont envoyés chaque semaine par courriel aux employés de la SOMDIAA et de la SUCAF RCA. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 15 Jeune Afrique, « Castel et Somdiaa, une fusion pur sucre », 11 janvier 2011, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/31207/economie/castel-et-SOMDIAA-une-fusion-pur-sucre/>
- 16 SOMDIAA, « Organigramme », 14 janvier 2013, disponible sur : <http://www.somdiaa.com/wp-content/uploads/2012/09/SOMDIAA-Organigramme.pdf> (Consulté le : 14 juin 2021).
- 17 Greffe du tribunal de commerce de Paris, « SOMDIAA : comptes consolidés 31 décembre 2018 », 16 juillet 2018, disponible sur : <https://data.inpi.fr/> (Consulté le : 12 janvier 2020).
- 18 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 14 novembre 2018, consulté par The Sentry en 2020.
- 19 La SUCAF RCA a réparé des véhicules de l'UPC à plusieurs reprises. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de 2014 à 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.



- 20 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 21 Entretiens de The Sentry avec 17 sources comprenant des employés et anciens employés de la SUCAF RCA et des sources proches de l'UPC, de 2019 à 2020.
- 22 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 23 Amnesty International, « Tout était en feu : Attaque contre un camp de personnes déplacées à Alindao », 14 décembre 2018, disponible sur : <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR1995732018FRENCH.pdf>
- 24 MINUSCA, "Attack on the Displaced Persons' Camp in Alindao, Basse-Kotto Prefecture, on 15 November 2018: Breaches of International Humanitarian Law and Atrocity Crimes Committed by the UPC and anti-Balaka associated Militias," (Attaque du camp de personnes déplacées à Alindao, préfecture de la Basse-Kotto, le 15 novembre 2018 : Violations du droit international humanitaire et atrocités commises par l'UPC et les milices associées aux anti-Balaka), 2019, disponible sur : [https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/minusca\\_human\\_rights\\_divisions\\_report\\_on\\_alindao.pdf](https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/minusca_human_rights_divisions_report_on_alindao.pdf) (Consulté le : 15 décembre 2020).
- 25 Voir la note 23.
- 26 Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019) du Conseil de sécurité », S/2019/608, 30 juin 2019, p. 99, disponible sur : <https://undocs.org/S/2019/608>
- 27 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 15 novembre 2018, consulté par The Sentry en 2020 et 2021.
- 28 Entretiens de The Sentry avec deux victimes et témoins et deux bourreaux de l'attaque d'Alindao le 15 novembre 2018, deux membres de l'UPC, et un habitant de Bambari ayant connaissance de l'attaque, qui a confirmé l'utilisation de grenades et de véhicules pick-up armés de mitrailleuses de 12,7 mm, 2020.
- 29 Église catholique, rapport d'incident interne sur l'attaque d'Alindao qui a eu lieu le 15 novembre 2018, consulté par The Sentry en 2019.
- 30 Voir la note 23, p. 9.
- 31 Voir la note 24.
- 32 Les rapports de sécurité internes transmis aux employés de la SOMDIAA et à Bruno Dary sur une base hebdomadaire ont confirmé les violations des droits de l'homme et les opérations militaires contre les villages, les églises et les camps de personnes déplacées. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 33 Les milices de l'UPC ont commis des violations des droits de l'homme au premier semestre 2019, et leur utilisation d'armes lourdes lors d'opérations militaires, y compris des roquettes, a été documentée par les Nations Unies. Voir : Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2454 (2019) du Conseil de sécurité », S/2019/608, 30 juin 2019, p. 13, disponible sur : <https://undocs.org/S/2019/608>
- 34 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, "Report of the Mapping Project documenting Serious Violations of International Human Rights Law and International Humanitarian Law Committed within the Territory of the Central African Republic between January 2003 and December 2015" (Rapport du projet de cartographie documentant les violations graves du droit international des droits humains et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République centrafricaine entre janvier 2003 et décembre 2015), mai 2017, disponible sur : [https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CF/Mapping2003-2015/2017CAR\\_Mapping\\_Report\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Countries/CF/Mapping2003-2015/2017CAR_Mapping_Report_EN.pdf)
- 35 Human Rights Watch, "Killing Without Consequences: War Crimes, Crimes Against Humanity and the Special Criminal Court in the Central African Republic" (Meurtres impunis: crimes de guerre, crimes contre l'humanité et la Cour pénale spéciale en République centrafricaine), 5 juillet 2017, disponible sur : <https://www.hrw.org/report/2017/07/05/killing-without-consequence/war-crimes-crimes-against-humanity-and-special>
- 36 Entretiens de The Sentry avec 17 sources comprenant des employés et anciens employés de la SUCAF RCA et des proches de l'UPC, de 2019 à 2020.
- 37 La SUCAF RCA a été officiellement acquise en septembre 2003. Voir : Organisation Mondiale du Commerce, « Réponse au questionnaire sur les procédures de licences d'importation », 16 décembre 2010, disponible sur : <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=R:/G/LIC/N3CAF1>.



- [pdf&Open=True](#)
- 38 Centrafrique Presse, « La SUCAF RCA filiale sucrière du Groupe SOMDIAA en Centrafrique achève sa campagne avec une production record », disponible sur : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/tag/economie/13>
- 39 Pierre Castel a déclaré : « Nous avons demandé au président Bozizé de faire notre propre police en liaison avec les douanes du pays. En un mois nous sommes parvenus à éradiquer la fraude », montrant qu'il gardait un œil attentif sur la gestion de l'entreprise. Voir :  
Laurence Tovi, « Londres vise une action coordonnée du secteur privé pour l'Afrique », Les Échos, 15 juin 2005, disponible sur : <https://www.lesechos.fr/2005/06/londres-vise-une-action-coordonnee-du-secteur-privé-pour-lafrique-609233>
- 40 Institut National de la Propriété Intellectuelle, « Présentation de l'entreprise COPAGEF », consulté le : 24 mai 2021.
- 41 Voir la note 17, p. 21.
- 42 Institut National de la propriété Intellectuelle, « Présentation de l'entreprise Somdiaa », disponible sur : <data.inpi.fr> (Consulté le : 24 mai 2021).
- 43 Le conseil d'administration de la COPAGEF est composé de l'entourage professionnel proche de Pierre Castel : Guy de Clerq (PDG), Alain Castel, Philippe Castel, Laurence Dequatre, Philippe Dhamelincourt, Gilles Martignac, Ingrid Castel, Michel Palu et Olivier Marc. Voir la note 40.
- 44 Olivier Blamangin, « Les ramifications de l'empire Castel en 2016 », Monde Diplomatique, disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/IMG/pdf/groupe-castel-2016.pdf> (Consulté le : 24 juin 2021).
- 45 Commodafrica, « Castel et Somdiaa ne feront qu'un dans le sucre en Afrique centrale », 17 juin 2010, disponible sur : <http://www.commodafrica.com/17-06-2010-castel-et-somdiaa-ne-feront-quun-dans-le-sucre-en-afrique-centrale>
- 46 Voir la note 16.
- 47 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF RCA, 2020.
- 48 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 49 Le directeur des risques de la SOMDIAA et Bruno Dary se sont rendus régulièrement à Bangui et Ngakobo entre 2015 et 2021. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 50 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 51 Réponse d'Alexandre Vilgrain et Jean Louis Liscio à The Sentry, 8 juillet 2021.
- 52 Échange de courriels entre la SOMDIAA et la SUCAF RCA, examiné par The Sentry en 2020 et 2021.
- 53 La SOMDIAA a créé la marque « Princesse Tatïe » en 2009. Voir :  
SOMDIAA, « Dossier de presse », 2014, disponible sur : <http://www.somdiaa.com/wp-content/uploads/2012/07/DP-Somdiaa-juillet-2014.pdf> (Consulté le : 24 juin 2021).
- 54 Voir la note 17.
- 55 Voir la note 17, p. 21.
- 56 Challenges, « Les 500 plus grandes fortunes de France 2021, Pierre Castel », disponible sur : [https://www.challenges.fr/classements/fortune/pierre-castel-et-sa-famille\\_1739](https://www.challenges.fr/classements/fortune/pierre-castel-et-sa-famille_1739) (Consulté le : 7 août 2021).
- 57 Olivier Blamangin, « Castel, l'empire qui fait trinquer l'Afrique », Le Monde Diplomatique, octobre 2018, disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/10/BLAMANGIN/59159>
- 58 *Ibid.*
- 59 Catherine Le Brech, « Afrique, l'industrie de la bière, un marché très rentable », 17 mars 2018, disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine/afrique-lindustrie-de-la-biere-un-marche-tres-rentable\\_3056271.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine/afrique-lindustrie-de-la-biere-un-marche-tres-rentable_3056271.html)
- 60 Marion Douet, « Boissons, le casse-tête africain de Coca-Cola », 27 février 2017, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/mag/405587/economie/boissons-castel-casse-tete-africain-de-coca-cola/>
- 61 Voir la note 57.
- 62 Voir la note 57.
- 63 Olivier Blamangin, « L'empire Castel brasse de l'or », Survie, juin 2021, disponible sur : <https://survie.org/IMG/pdf/>



[rapport castel juin 2021-2.pdf](#)

- 64 Pascal Galinier and Ophélie Neiman, « Castel, vin bon marché, triomphe discret », Le Monde, 24 mai 2019, disponible sur : [https://www.lemonde.fr/m-gastronomie/article/2019/05/23/castel-vin-bon-marche-triomphe-discret\\_5465780\\_4497540.html](https://www.lemonde.fr/m-gastronomie/article/2019/05/23/castel-vin-bon-marche-triomphe-discret_5465780_4497540.html)
- 65 SG Trust Asia Ltd, "Information Memorandum Regarding a Listed Non-Tradable Fund: Investment Beverage Business Fund" (Note d'information concernant un fonds coté non négociable : Investment Beverage Business Fund), 9 septembre 2014, disponible sur: [https://links.sgx.com/FileOpen/IBBF%20Information%20Memorandum%20-%20Final%20\(09Sep14\).ashx?App=Prospectus&FileID=23181](https://links.sgx.com/FileOpen/IBBF%20Information%20Memorandum%20-%20Final%20(09Sep14).ashx?App=Prospectus&FileID=23181) (Consulté le : 4 mars 2021).
- 66 Voir la note 57.
- 67 Voir la note 44.
- 68 Voir la note 64.
- 69 Brasseries et Glacières Internationales, « Le groupe », disponible sur : <https://www.bgi-corporate.com/> (Consulté le : 4 mars 2021).
- 70 Brasseries et Glacières Internationales, « Offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société les Brasseries du Cameroun en lien avec la radiation de ses actions », 18 février 2020, p. 8, disponible sur : <http://www.bgi-corporate.com/wp-content/uploads/2020/02/20200218-Document-autres-informations-BGI.pdf> (Consulté le : 4 mars 2021).
- 71 *Ibid.*
- 72 *Ibid.*
- 73 Nations Unies, "Final Report of the International Commission of Inquiry on the Central African Republic" (Rapport final de la Commission d'enquête internationale sur la République centrafricaine), S/2014/928, 22 décembre 2014, disponible sur : [http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2014\\_928.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2014_928.pdf)
- 74 BBC, "Central African Republic Rebels Advance on Bangui" (Les rebelles centrafricains avancent sur Bangui), 29 décembre 2012, disponible sur : <http://bbc.com/news/world-africa-20865884>
- 75 Entretien de The Sentry avec trois employés de la SUCAF RCA qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 76 Conseil de sécurité des Nations Unies, « Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité », S/2014/762, 29 octobre 2014, disponible sur : <https://www.undocs.org/S/2014/762>
- 77 Entretien de The Sentry avec un employé de la SUCAF RCA et des membres de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 78 Entretien de The Sentry avec quatre employés de la SUCAF RCA qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 79 Centrafrique Presse, « Centrafrique : 4 morts dans des heurts », Agence France-Presse, 2 janvier 2013, disponible sur : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/article-centrafrique-4-morts-dans-des-heurts-113988550.html>
- 80 BBC, « RCA : Michel Djotodia a prêté serment », 18 août 2013, disponible sur : [https://www.bbc.com/afrique/region/2013/08/130818\\_centrafrique\\_rca\\_prestation\\_djotodia](https://www.bbc.com/afrique/region/2013/08/130818_centrafrique_rca_prestation_djotodia)
- 81 BBC, « Centrafrique : la Séléka dissoute », 13 septembre 2013, disponible sur : [https://www.bbc.com/afrique/region/2013/09/130913\\_centrafrique\\_seleka](https://www.bbc.com/afrique/region/2013/09/130913_centrafrique_seleka)
- 82 Entretien de The Sentry avec quatre employés et anciens employés de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 83 Personnel du site d'exploitation de Ngakobo, « Lettre à l'intention de Monsieur le Président du conseil d'administration directeur général du groupe SOMDIAA et Castel », 25 janvier 2013, consultée par The Sentry en 2020.
- 84 Entretien de The Sentry avec un ancien employé de la SUCAF ayant assisté à la mise en œuvre du dispositif de sécurité et qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 85 Global Witness, "Blood Timber: The Case of the Central African Republic" (Le bois de la guerre : le cas de la République centrafricaine), 15 juillet 2015, disponible sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/>



- [bloodtimber/](#)
- 86 Entretiens de The Sentry avec deux employés de la SUCAF RCA ayant assisté à la mise en œuvre du dispositif de sécurité et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 87 International Federation for Human Rights, "Central African Republic: A Country in the Hands of Seleka War Criminals" (RCA, un pays toujours aux mains criminelles de la Séléka : L'urgence d'une forte mobilisation de la communauté internationale pour la protection de la population), septembre 2013, p. 10, disponible sur : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/rca616a2013basdef.pdf>
- 88 Conseil de sécurité des Nations Unies, "Report of the Secretary-General on the situation in the Central African Republic" (Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine), S/2014/562, 1er août 2014, disponible sur : [http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2014\\_562.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2014_562.pdf)
- 89 Voir la note 57.
- 90 Voir la note 17.
- 91 Voir la note 15.
- 92 Cabinet du Premier ministre centrafricain, « Arrêté n° 03 sur l'organe de régulation des importations de sucre en RCA », 5 novembre 2003, consulté par The Sentry en 2020.
- 93 Les termes de l'accord de 2003 sont mentionnés dans l'accord de 2008. Voir :  
« Accord entre le gouvernement centrafricain et la SUCAF RCA », 4 septembre 2008, consulté par The Sentry en 2019.
- 94 Entretiens de The Sentry avec un ancien employé de la SUCAF RCA et un ancien responsable centrafricain qui ont travaillé en étroite collaboration sur le sujet, 2020.
- 95 Pour plus d'informations, voir :  
Agence France-Presse, « Privatisation de la Société de gestion des sucreries centrafricaines », Sangonet, 21 novembre 2003, disponible sur : <https://www.sangonet.com/ActualiteC17/privat-sogesca.html>  
Banque mondiale, "Central African Republic: Diagnostic Trade Integration Study" (République centrafricaine : étude diagnostique sur l'intégration commerciale), mars 2007, p. 38, disponible sur : [https://www.enhancedif.org/fr/system/files/uploads/car\\_dtis202007.pdf](https://www.enhancedif.org/fr/system/files/uploads/car_dtis202007.pdf)  
Organisation mondiale du commerce, "Trade Policy Review, Countries of the CEMAC" (Examen des politiques commerciales, Pays de la CEMAC), 24 juin 2013, pp. 43-44, 56, disponible sur : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/tpr\\_e/s285\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s285_e.pdf)  
Stephen W. Smith, "The Elite's Road to Riches in a Poor Country" (La route de l'élite vers la richesse dans un pays pauvre), in Louisa Lombard and Tatiana Carayannis (Ed.), *Making Sense of the Central African Republic*, London: Zed Book, 2015.
- 96 L'accord de 2008 énumère et renvoie aux termes indiqués dans l'accord de 2003. Voir :  
« Accord entre le gouvernement centrafricain et la SUCAF RCA », 4 septembre 2008, consulté par The Sentry en 2019.
- 97 Organisation mondiale du commerce, "Trade Policy Review, Countries of the CEMAC" (Examen des politiques commerciales, Pays de la CEMAC), Juin 24, 2013, pp. 43, 44, et 56, disponible sur : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/tpr\\_e/s285\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s285_e.pdf)
- 98 Banque mondiale, "Diagnostic Trade Integration Study (DTIS) of the CAR" (Étude diagnostique sur l'intégration commerciale de la RCA), p. 54, mars 2007, disponible sur : [https://www.enhancedif.org/fr/system/files/uploads/car\\_dtis202007.pdf](https://www.enhancedif.org/fr/system/files/uploads/car_dtis202007.pdf)
- 99 Entretiens de The Sentry avec deux employés de la SUCAF RCA qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 100 « Protocole d'accord relatif à la relance de l'activité sucrière de Ngakobo », document signé entre le régime Séléka et la SUCAF RCA le 25 novembre 2013, consulté par The Sentry en 2020.
- 101 *Ibid.*



- 102 Entretiens de The Sentry avec trois sources possédant une connaissance de première main de la signature du contrat et qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 103 Antoine Glaser, *Arrogant comme un Français en Afrique*, Paris : Fayard, 2016, p. 70.
- 104 Thierry Fabre, « Comment Pierre Castel a fait fortune en Afrique », *Challenges*, 11 juillet 2014, disponible sur : [https://www.challenges.fr/entreprise/comment-pierre-castel-a-fait-fortune-en-afrique\\_70092](https://www.challenges.fr/entreprise/comment-pierre-castel-a-fait-fortune-en-afrique_70092)
- 105 Voir la note 103.
- 106 Voir la note 34, pp. 46-55.
- 107 « François Bozizé a été porté au pouvoir en 2003 par la France et le Tchad et élu démocratiquement deux ans plus tard, mais comme son prédécesseur Ange-Félix Patassé, il a provoqué un état de rébellion permanente aux conséquences humanitaires désastreuses. » Voir :  
International Crisis Group, "Central African Republic: Anatomy of the Phantom State" (République centrafricaine : Anatomie de l'État fantôme), 13 décembre 2007, disponible sur : <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/central-african-republic-anatomy-of-a-phantom-state.pdf>
- 108 Human Right Watch, "State of Anarchy: Rebellion and Abuses Against Civilians" (État d'anarchie : rébellion et abus contre les civils), 14 septembre 2007, disponible sur : <https://www.hrw.org/report/2007/09/14/state-anarchy/rebellion-and-abuses-against-civilians>
- 109 Agence France-Presse, « Privatisation de la société de gestion des sucreries centrafricaines (Sogesca) », *Sangonet*, 12 novembre 2003, disponible sur : <https://www.sangonet.com/ActualiteC17/privat-sogesca.html>
- 110 Entretiens de The Sentry avec un ancien employé de la SUCAF RCA et un économiste de la RCA qui ont été témoins du marché et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019.
- 111 Entretiens de The Sentry avec un analyste financier habitué des acquisitions dans l'industrie sucrière, un employé de la SUCAF RCA et un économiste de la RCA, 2020.
- 112 Réponse de François Bozizé à The Sentry, 8 juillet 2021.
- 113 Réponse de François Bozizé à The Sentry, 8 juillet 2021.
- 114 Voir la note 103, p. 12.
- 115 Mathilde Mathieu and Michaël Hajdenberg, « Cantegrit, 78 ans, sénateur et roi du mélange des genres », *Mediapart*, 13 septembre 2011, disponible sur : <https://www.mediapart.fr/journal/france/120911/senatoriales?onglet=full>
- 116 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF RCA, 2020.
- 117 Échanges de courriels entre des employés de la SOMDIAA et de la SUCAF RCA et Dary, examinés par The Sentry, 2020.
- 118 Voir la note 115.
- 119 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF RCA qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 120 Radio France Internationale, « La Centrafrique est-elle au bord du génocide ? » 21 novembre 2013, disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20131121-rca-centrafrique-seleka-djotodia-misca-fomac-genocide>
- 121 BBC News, "UN Warning Over Central African Republic Genocide Risks" (Alerte de l'ONU sur les risques de génocide en République centrafricaine), 4 novembre 2013, disponible sur : <https://www.bbc.com/news/av/world-africa-24800682>
- 122 Ministère des Armées, « Operation Sangaris », 10 décembre 2013, disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/operations/missions-achevees/sangaris/dossier-de-presentacion-de-l-operation-sangaris/operation-sangaris2>
- 123 Nathalie Guibert, « Centrafrique : comment la France a précipité la fin de Djotodia », *Le Monde*, 10 janvier 2014, disponible sur : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/01/10/centrafrique-comment-paris-a-precipite-la-fin-de-michel-djotodia\\_4345567\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/01/10/centrafrique-comment-paris-a-precipite-la-fin-de-michel-djotodia_4345567_3212.html)
- 124 Human Rights Watch, "Central African Republic: Séléka Fighters Regroup in the North" (Centrafrique : les combattants de la Séléka se regroupent dans le Nord), 5 février 2014, disponible sur : <https://www.hrw.org/news/2014/02/05/central-african-republic-seleka-fighters-regroup-north>
- 125 Présidence de la République centrafricaine, « Décret No 13.406 portant nomination ou confirmation des officiers de l'armée nationale aux différents postes de responsabilité dans les régions militaires », 28 octobre 2013, consulté par The Sentry en 2020.



- 126 Conseil de sécurité des Nations Unies, "Report of the Panel of Experts on the Central African Republic established pursuant to Security Council resolution 2127 (2013)" (Rapport du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé en application de la résolution 2127 [2013] du Conseil de sécurité), S/2014/452, 1er juillet 2014, p. 19, disponible sur : <https://www.undocs.org/S/2014/452>
- 127 Fridolin Ngoulou, « Centrafrique : 'La responsabilité attribuée à Ali Darass par les gouvernements passés n'est pas encore levée', selon le chef de la Minusca », Réseau des journalistes pour les droits de l'homme, 27 août 2015, disponible sur : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/2015/08/nouvelles-nationales-sur-rjdh-23.html>
- 128 Entretien de The Sentry avec un membre du personnel de l'ONU et un employé de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 129 Voir la note 9, pp. 25, 29.
- 130 CorbeauNews, « RCA : controverse autour de l'enrôlement du chef rebelle mercenaire Ali Darassa sur la liste électorale », 20 septembre 2020, disponible sur : <https://corbeau-news-centrafrique.com/rca-controverse-autour-de-lenrolement-du-chef-rebelle-mercenaire-ali-darassa-sur-la-liste-electorale/>
- 131 Jeune Afrique, « Centrafrique : À la Séléka, c'est chacun pour soi », 30 septembre 2014, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/43852/politique/centrafrique-la-s-l-ka-c-est-chacun-pour-soi/>
- 132 Voir la note 34.
- 133 Dans sa résolution du 21 décembre 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exprimé sa « profonde préoccupation » au sujet du FPR, qui « menace la paix et la sécurité en République centrafricaine et dans la sous-région », et a condamné les violations des droits de l'homme perpétrés par le FPR. Voir :  
Conseil de sécurité des Nations Unies, « Résolution 2031 (2011) », S/Res/2031 (2011), 21 décembre 2011, pp. 2, 4, disponible sur : <https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/CAR%20SRES2031.pdf>
- 134 Entretien de The Sentry avec deux sources travaillant pour la MINUSCA et deux sources proches de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 135 Cyril Bensimon, « 'Français voleurs !' : en Centrafrique, la position délicate des soldats de l'opération Sangaris », 23 mai 2014, disponible sur : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/05/23/francais-voleurs-en-centrafrique-la-position-delicat-e-des-soldats-francais\\_4424195\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/05/23/francais-voleurs-en-centrafrique-la-position-delicat-e-des-soldats-francais_4424195_3212.html)
- 136 Radio France Internationale, « Combats entre Sangaris et Séléka à Batangafo, Bambari coupée en deux », 5 août 2014, disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20140805-rca-bambari-prise-entre-deux-feux>
- 137 Amnesty International, "Ethnic Cleansing and Sectarian Killings in the Central African Republic" (Nettoyage ethnique et tueries sectaires en République centrafricaine), 2014, disponible sur : <https://www.amnesty.org/download/Documents/4000/afr190042014en.pdf>
- 138 Entretien de The Sentry avec huit sources témoins de la relation entre les dirigeants de l'UPC et les officiers Sangaris, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 139 Le ministère français des Armées a annoncé que les chefs d'unité française et gabonaise sont allés rencontrer le directeur de la SUCAF RCA avant de prendre contact avec des représentants de certains groupes armés et divers chefs de quartier, ajoutant que « quelques semaines avant le début de la période de coupe de la canne à sucre, il était important que les forces internationales viennent affirmer leur présence dans cette région agricole ». Voir :  
Ministère français des Armées, « Sangaris : le GTIA Magenta en mission de contrôle de zone à Ngakobo », 23 octobre 2014, disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/operations/missions-realisees/sangaris/actualites/sangaris-le-gtia-magenta-en-mission-de-contrôle-de-zone-a-ngakobo>
- 140 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 15 avril 2014, consulté par The Sentry en 2020.
- 141 Entretien de The Sentry avec 3 membres de l'UPC, un membre d'autodéfense de la communauté musulmane de la préfecture de la Ouaka, une source proche de l'UPC, et un employé d'un sous-traitant de la SUCAF RCA, 2020.
- 142 Entretien de Sentry avec un membre de l'UPC qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 143 Entretien de Sentry avec un membre de l'UPC qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 144 Entretien de The Sentry avec quatre employés de la SUCAF RCA et une source proche de l'UPC, 2020.



- 145 Entretiens de The Sentry avec quatre employés de la SUCAF RCA et une source proche de l'UPC, 2020.
- 146 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 147 Entretiens de The Sentry avec 19 sources comprenant des employés de la SUCAF RCA, des membres de l'UPC et des sources travaillant dans le secteur du sucre dans la préfecture de la Ouaka ayant une connaissance directe des dynamiques décrites, 2020.
- 148 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 149 Entretien de The Sentry avec un membre de l'UPC proche d'Ali Darassa, qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2019.
- 150 Entretiens de The Sentry avec un employé de la SUCAF RCA et un membre de l'UPC, 2019 et 2020.
- 151 Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA révèlent qu'Ali Darassa se rend régulièrement sur le site de la SUCAF RCA à Ngakobo, mais le but des visites n'est pas toujours mentionné. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 152 Entretien de The Sentry avec un membre de l'UPC qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 153 Entretien de The Sentry avec trois membres de l'UPC proches d'Ali Darassa, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 154 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF RCA et 18 autres sources, y compris des employés de la SUCAF RCA, des membres de l'UPC et des employés de sous-traitants de la SUCAF, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 155 Entretiens de The Sentry avec une source proche de l'UPC, un officier de l'UPC et un employé de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 156 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA couvrant 2014 et 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 157 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 6 janvier et du 21 janvier 2015, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 158 Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de juillet 2016, mai 2020 et février 2021 mentionnent que les logements de la SUCAF RCA sont utilisés par la Séléka et l'UPC depuis fin 2012. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 159 Entretien de The Sentry avec un employé de la SUCAF RCA qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2019.
- 160 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2021.
- 161 Entretiens de The Sentry avec deux employés de la SUCAF RCA, une source proche de M. Djibrine et une source proche de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 162 Entretiens de The Sentry avec un cadre de la SUCAF et deux anciens employés de la SUCAF, 2019 et 2020.
- 163 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 164 Réponses d'Alexandre Vilgrain et Jean Louis Liscio à The Sentry, 8 juillet 2021.
- 165 Réponses d'Alexandre Vilgrain et Jean Louis Liscio à The Sentry, 8 juillet 2021.
- 166 Entretien de The Sentry avec un témoin proche de l'UPC, 2020.
- 167 Entretiens de The Sentry avec un témoin membre de l'UPC de la discussion entre la SUCAF RCA et l'UPC, et un cadre de la SUCAF RCA, 2020.
- 168 Entretien de The Sentry avec un témoin de la discussion entre la SUCAF RCA et l'UPC, 2020.
- 169 Entretiens de The Sentry avec des témoins des réunions et du système de financement, dont des employés de la SUCAF RCA, des membres de l'UPC et des employés de sous-traitants, 2019 et 2020.
- 170 Entretien de The Sentry avec une source proche d'un officier de renseignement français et qui s'est exprimée sous couvert d'anonymat, 2020.
- 171 Entretiens de The Sentry avec six sources, comprenant des personnes ayant une connaissance directe de la dynamique décrite et des membres de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 172 Entretiens de The Sentry avec deux sources proches d'Ali Darassa et un ancien comzone de l'UPC à Ngakobo, 2020.
- 173 Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de janvier et février 2015, juillet 2016, juin et juillet 2017, mars 2018



- et juillet et décembre 2019 confirment la présence de comzones de l'UPC à Ngakobo. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 174 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources, dont des sources proches de l'UPC et des sous-traitants de la SUCAF RCA, 2020 et 2021.
- 175 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources, dont des employés de la SUCAF RCA, des sources proches de l'UPC et des sous-traitants de la SUCAF RCA, 2020 et 2021.
- 176 Entretien de The Sentry avec un officier de l'UPC qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 177 Entretiens de The Sentry avec quatre sources, dont un officier de l'UPC, une source proche d'Ali Darassa et deux cadres de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 178 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 25 juillet 2016 et du 3 décembre 2016, consultés par The Sentry en 2020.
- 179 Rapports de sécurité internes de la SUCAF, consultés par The Sentry en 2020.
- 180 Rapports de sécurité internes de la SUCAF, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 181 Entretiens de The Sentry avec cinq sources, dont un proche de l'UPC et quatre sources qui travaillent dans le secteur du sucre dans la préfecture de la Ouaka, 2020.
- 182 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés de mai 2017, avril 2018, novembre 2018, janvier 2019, juillet 2019, septembre 2019, décembre 2019 et novembre 2020, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 183 Entretiens de The Sentry avec cinq sources comprenant des employés de la SUCAF, un proche de l'UPC et une source qui travaille dans le secteur du sucre dans la préfecture de la Ouaka, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 184 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 185 Radio Ndéké Luka, « Économie : SUCAF veut un nouvel accord avec le gouvernement », 22 mai 2019, disponible sur : <https://www.radiondekeluka.org/actualites/economie/33858-economie-sucaf-veut-un-nouvel-accord-avec-le-gouvernement.html>
- 186 Entretien de The Sentry avec un employé de la SUCAF RCA qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 187 Entretiens de The Sentry avec deux employés de la SUCAF RCA, une source qui travaille dans le secteur du sucre dans la préfecture de la Ouaka, et un commerçant soudanais, 2020.
- 188 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 189 Entretiens de The Sentry avec trois membres de l'UPC, 2019 et 2020.
- 190 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 191 Entretiens de The Sentry avec trois membres de l'UPC, 2019 et 2020.
- 192 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA, consulté par The Sentry en 2020.
- 193 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA et échanges de courriels entre des membres du personnel de la SUCAF RCA et des employés de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 194 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 195 Entretiens de The Sentry avec six sources dont quatre employés et anciens employés de la SUCAF RCA, un ancien comzone de l'UPC à Ngakobo et un membre de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 196 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources, dont des employés et anciens employés de la SUCAF RCA et un membre de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 197 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF RCA, 2020.
- 198 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 199 Entretien de The Sentry avec un combattant de l'UPC, anciennement déployé en tant que comzone de Ngakobo, 2020.
- 200 Entretiens de The Sentry avec deux cadres de la SUCAF RCA qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 201 AALEME, « Le Général Dary part à la retraite », 17 juillet 2012, disponible sur : <http://aaleme.fr/index.php/presse/xxid/2012?start=120>



- 202 Bruno Dary, « Général Bruno Dary : 'ce 8 mai est un hommage à tous les soldats inconnus' », Le Figaro, 8 mai 2020, disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/vox/histoire/general-bruno-dary-ce-8-mai-est-un-hommage-a-tous-les-soldats-inconnus-20200508>.
- 203 Entretien de The Sentry avec un employé de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 204 Bruno Dary s'est rendu plusieurs fois en RCA avec la SUCAF RCA. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 205 Documents examinés par The Sentry révélant des informations sur le trafic aérien à l'aéroport de Bangui, 2019.
- 206 Une source a déclaré à The Sentry que Dary s'était rendu plusieurs fois en RCA depuis 2015 dans le cadre de son accord avec la SUCAF. Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 207 SOMDIAA, « Alexandre Vilgrain, dirigeant », disponible sur : <http://www.SOMDIAA.com/groupe/dirigeants/alexandre-vilgrain/> (Consulté le : 12 janvier 2021)
- 208 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF qui a confirmé les différentes visites de Bruno Dary en RCA, 2020.
- 209 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 210 Entretien de The Sentry avec un employé de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 211 Correspondance par courriel entre le Général Dary et le chef du personnel de la MINUSCA en date du 11 février 2020, consultée par The Sentry en 2020.
- 212 Entretien de The Sentry avec un employé de la SUCAF RCA qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 213 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 214 MAJORUM, « Extrait d'immatriculation principale au registre national du commerce et des sociétés en date du 26 août 2020 », Paris, numéro de gestion 2012B22356, disponible sur : <https://www.societe.com/societe/majorum-789263639.html> (Consulté le : 7 avril 2021).
- 215 Societe.com, « Majorum », disponible sur : <https://www.societe.com/societe/majorum-789263639.html> (Consulté le : 6 février 2021).
- 216 En 2016 et 2017, Majorum a déclaré un résultat financier brut de 98 000 euros (103 100 dollars) et 93 000 euros (111 600 dollars), respectivement, selon les registres comptables consultés par The Sentry en 2020.
- 217 Registre du Commerce et des Sociétés, « Document comptable MAJORUM », 11 mai 2018, consulté par The Sentry en 2021.
- 218 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 219 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 220 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés de janvier et novembre 2015, juillet 2017 et décembre 2020, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 221 Échanges de courriels montrant que les rapports de sécurité internes de l'entreprise étaient partagés avec les employés de la SOMDIAA et Bruno Dary, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 222 Entretiens de The Sentry avec deux employés de la SUCAF RCA qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 223 Nathalia Dukhan, « En Centrafrique, les groupes armés prolifèrent grâce à une impunité totale », Le Monde, 21 août 2017, disponible sur : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/08/21/en-centrafrique-les-groupes-armes-prolifere-grace-a-une-impunite-totale\\_5174634\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/08/21/en-centrafrique-les-groupes-armes-prolifere-grace-a-une-impunite-totale_5174634_3212.html)
- 224 Entretiens de The Sentry avec sept sources comprenant un employé de la SUCAF, des sources proches de l'UPC et des sources proches de sous-traitants de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 225 Entretiens de The Sentry avec quatre sources comprenant des personnes proches de sous-traitants de la SUCAF RCA et des individus proches de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 226 Entretiens de The Sentry avec six sources proches de M. Djibrine et un commerçant soudanais, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.



- 227 Entretiens de The Sentry avec cinq sources comprenant des personnes proches d'un sous-traitant de la SUCAF RCA et des individus proches de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 228 Entretien de The Sentry avec une source proche de M. Djibrine qui s'est exprimée sous couvert d'anonymat, 2020.
- 229 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 8 septembre 2015, consulté par The Sentry en 2020.
- 230 Entretiens de The Sentry avec deux sources proches de sous-traitants de la SUCAF RCA qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 231 Entretiens de The Sentry avec quatre sources dont des personnes proches de l'UPC et un employé d'un sous-traitant, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2021.
- 232 Images consultées par The Sentry, février 2021.
- 233 Entretiens de The Sentry avec un ancien employé de M. Djibrine et un membre de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 234 Entretien de The Sentry avec un ancien employé de M. Djibrine qui a été témoin du système, 2020.
- 235 Entretiens de The Sentry avec deux employés de la SUCAF RCA qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 236 Un rapport de sécurité de la SOMDIAA daté du 31 décembre 2015 mentionne un « problème de trésorerie sur le site de Ngakobo, 8 millions de francs CFA [13 253 dollars] en espèces dont environ 4 millions de billets mutilés, impossibilité de payer en totalité les coupeurs de canne et les manutentionnaires, à qui nous devons 6 millions. Demande au partenaire Adef Djibrine d'emprunter 6 millions à Bambari ». Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA, consulté par The Sentry en 2020.
- 237 Entretien de The Sentry avec une source proche du renseignement français, qui s'est exprimée sous couvert d'anonymat, 2020.
- 238 Entretiens de The Sentry avec six sources comprenant des personnes proches de M. Djibrine et des individus proches de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 239 Entretiens de The Sentry avec deux sources ayant une connaissance directe des dynamiques décrites et deux membres de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 240 Entretien de The Sentry avec une source de l'UPC qui s'est exprimée sous couvert d'anonymat, 2020.
- 241 Entretien de The Sentry avec une source de l'UPC qui s'est exprimée sous couvert d'anonymat, 2020.
- 242 Entretiens de The Sentry avec deux anciens employés de M. Djibrine qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 243 Entretiens de The Sentry avec cinq sources comprenant des personnes proches de M. Djibrine, une source proche de l'UPC et un employé de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 244 Entretiens de The Sentry avec cinq sources comprenant un cadre de la SUCAF RCA, des personnes qui travaillent dans le secteur du sucre dans la préfecture de la Ouaka et des membres de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 245 Entretiens de The Sentry avec cinq sources comprenant des personnes proches de M. Djibrine, une source proche de l'UPC et un employé de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 246 Entretiens de The Sentry avec sept sources comprenant des individus proches du chef de l'UPC et des personnes ayant une connaissance directe des dynamiques décrites, 2020.
- 247 Entretiens de The Sentry avec quatre sources comprenant des personnes ayant une connaissance directe des dynamiques décrites et des membres de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 248 La Lettre du Continent, « Les patrons français très bavards chez les Anglais », 23 juin 2015, disponible sur : [https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale\\_diplomatie/2005/06/23/les-patrons-francais-tres-bavards-chez-les-anglais.14190951-art](https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale_diplomatie/2005/06/23/les-patrons-francais-tres-bavards-chez-les-anglais.14190951-art)
- 249 Voir la note 57.
- 250 Voir la note 248.
- 251 Voir la note 104.



- 252 Voir la note 104.
- 253 Organisation mondiale du commerce, « Examen des politiques commerciales — République centrafricaine », 2007, p. 47-69, consulté par The Sentry.
- 254 Africa Intelligence, « Paul Matthieu: toujours 'stratège à Bangui' », 19 juin 2008, disponible sur : [https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale\\_diplomatie/2008/06/19/paul-mathieu-toujours-strategie-a-bangui.43893669-bre](https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale_diplomatie/2008/06/19/paul-mathieu-toujours-strategie-a-bangui.43893669-bre)
- 255 Centrafrique Presse, « Les juteuses affaires de Bozizé et de son ami Armand Ianarelli », 7 juin 2009, disponible sur : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/article-32374219.html>
- 256 Stephen W. Smith, "The Elite's Road to Riches in a Poor Country" (La route de l'élite vers la richesse dans un pays pauvre), in Louisa Lombard and Tatiana Carayannis (Ed.), *Making Sense of the Central African Republic*, London: Zed Book, 2015.
- 257 Jeune Afrique, « Centrafrique : Armand Ianarelli, l'ex-ami corse de Bozizé expulsé », 21 octobre 2013, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/135776/politique/centrafrique-ianarelli-l-ex-ami-corse-de-boziz-expuls/>
- 258 « Protocole d'accord de collaboration entre l'État centrafricain et la SODIF », 2 juin 2004, consulté par The Sentry en 2021.
- 259 Voir la note 248.
- 260 Voir la note 256.
- 261 Voir la note 256.
- 262 Voir la note 256.
- 263 Voir la note 258.
- 264 Entretien de The Sentry avec un ancien employé de la SUCAF et un fonctionnaire centrafricain connaissant les termes du contrat, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 265 Africa Intelligence, « Armand Ianarelli », 11 octobre 2012, disponible sur : [https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale\\_politique/2012/10/11/armand-ianarelli.107918511-art](https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale_politique/2012/10/11/armand-ianarelli.107918511-art)
- 266 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF et deux anciens employés de la SUCAF qui ont été témoins de ce système et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 267 Laurence Tovi, « Londres vise une action coordonnée du secteur privé pour l'Afrique », Les Échos, 15 juin 2005, disponible sur : <https://www.lesechos.fr/2005/06/londres-vise-une-action-coordonnee-du-secteur-privé-pour-lafrique-609233>
- 268 Voir la note 98.
- 269 Entretien de The Sentry cinq sources comprenant des cadres de la SUCAF RCA, un ancien employé et un employé d'un sous-traitant de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 270 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 13 septembre 2015, du 9 décembre 2015, du 4 au 6 janvier 2018, du 21 janvier 2019, consultés par The Sentry en 2020.
- 271 Entretien de The Sentry avec deux sources de l'UPC et une source proche de sous-traitants de la SUCAF RCA, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 272 Corbeaunews, « Centrafrique : Atterrissage en douceur dans la crise SUCAF/Impôts, mais à quel prix ? », 13 juillet 2018, disponible sur : <https://corbeaunews-centrafrique.com/centrafrique-atterrissage-en-douceur-dans-la-crise-sucaf-impots-mais-a-quel-prix/>
- 273 Entretien de The Sentry avec neuf sources comprenant des personnes proches de sous-traitants de la SUCAF RCA et des individus proches de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 274 Entretien de The Sentry avec deux sources proches de M. Djibrine et une source proche de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 275 Entretien de The Sentry avec six personnes, dont un ancien employé de la SUCAF RCA, des membres de l'UPC et des employés de sous-traitants de la SUCAF RCA, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 276 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 9 et 12 décembre 2015, consultés par The Sentry en 2020.



- 277 Entretiens de The Sentry avec six personnes, dont d'anciens employés de la SUCAF RCA, des membres de l'UPC, des employés de sous-traitants de la SUCAF RCA et un commerçant soudanais, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 278 Entretiens de The Sentry avec sept personnes, dont des employés de la SUCAF, un membre de l'UPC, des employés de sous-traitants de la SUCAF et un commerçant soudanais, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 279 Ces deux groupes étaient le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), dirigé par Nourredine Adam et Abdoulaye Hissène, et le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), dirigé par Herbert Djono Gontran Ahaba et Zakaria Damane.
- 280 Voir la note 9.
- 281 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources ayant une connaissance directe des dynamiques décrites, 2020.
- 282 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 12 décembre 2015, consultés par The Sentry en 2020.
- 283 Entretiens de The Sentry avec un employé d'un sous-traitant de la SUCAF et deux sources proches de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 284 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 12 décembre 2015, consultés par The Sentry en 2020.
- 285 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources ayant une connaissance directe des dynamiques décrites, notamment des membres de l'UPC et des employés de sous-traitants de la SUCAF, 2020.
- 286 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 287 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 12 novembre 2015, consulté par The Sentry en 2020.
- 288 Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA indiquent qu'ils ont été remis à certains employés de la SUCAF RCA et de la SOMDIAA sur une base hebdomadaire de novembre 2014 à aujourd'hui.
- 289 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources ayant une connaissance directe des dynamiques décrites, notamment des employés de la SUCAF RCA, un membre de l'UPC et des employés de sous-traitants de la SUCAF, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 290 Selon l'enquête de The Sentry, le prix moyen du sucre entre 2012 et 2020 était de 37 000 francs CFA (59 dollars) par sac de 50 kg.
- 291 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources, dont un employé de la SUCAF, des membres de l'UPC et des personnes travaillant dans le secteur du sucre dans la préfecture de la Ouaka ayant une connaissance directe des dynamiques décrites, et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 292 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 12 décembre 2015, consulté par The Sentry en 2020.
- 293 Entretien de The Sentry avec un ancien employé de la SUCAF RCA qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 294 Entretiens de The Sentry avec plusieurs employés de sous-traitants de la SUCAF RCA et un membre de l'UPC, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 295 Entretiens de The Sentry avec deux sources proches de l'UPC, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 296 Entretiens de The Sentry avec deux sources proches de l'UPC et du groupe armé de Nourredine Adam, le FPRC, et qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 297 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources, dont des membres de l'UPC, des employés de sous-traitants de la SUCAF RCA et un employé de la SUCAF, 2020.
- 298 Entretiens de The Sentry avec quatre sources proches de sous-traitants de la SUCAF qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 299 Voir la note 272.
- 300 Voir la note 272.
- 301 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 302 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 303 Entretiens de The Sentry avec une source qui travaille dans le secteur du sucre et possède une connaissance directe de la dynamique décrite, et un transporteur soudanais, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 304 Entretiens de The Sentry avec deux sources qui travaillent dans le secteur du sucre et possèdent une connaissance



- directe de la dynamique décrite, et qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 305 Voir la note 272.
- 306 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 307 Radio France Internationale, « Centrafrique : la Minusca aux prises avec le FPRC à Birao », 17 février 2020, disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200216-centrafrique-minusca-prises-fprc-birao>
- 308 Nathalia Dukhan, « État de prédation : La République centrafricaine otage des proxys et des profiteurs de guerre », The Sentry, Octobre 2020, disponible sur : <https://thesentry.org/reports/etat-de-predation/>
- 309 BBC, « Le Soudan ferme ses frontières avec la Lybie et la RCA », 27 septembre 2019, disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/region-49848339>
- 310 Entretiens de The Sentry avec trois sources ayant une connaissance directe des dynamiques décrites, qui se sont exprimées sous couvert d'anonymat, 2020.
- 311 Entretiens de The Sentry avec cinq sources comprenant un employé de la SUCAF RCA et des personnes travaillant dans le secteur du sucre qui ont une connaissance directe de la dynamique décrite, et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 312 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 313 République française, « Journal officiel électronique authentifié n° 0074 du 28 mars 2017 », disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=9aawcYcwvknYs2UUCMwL4iX\\_erjixoTD\\_Jy3AVXRFk=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=9aawcYcwvknYs2UUCMwL4iX_erjixoTD_Jy3AVXRFk=)
- 314 Voir la note 34.
- 315 Voir la note 24.
- 316 Conseil de sécurité des Nations Unies, "Reports," disponible sur : <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/2127/panel-of-experts/reports> (Consulté le : 8 mars 2021).
- 317 Voir la note 34, p. 189.
- 318 Voir la note 34, p. 189.
- 319 Voir la note 34.
- 320 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 321 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 4 février 2015, du 12 mai 2016 et du 9 novembre 2016, consultés par The Sentry en 2020.
- 322 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 323 Entretien de The Sentry avec un cadre de la SUCAF qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 324 Les rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de 2014 à 2021 font état d'incidents réguliers entre des combattants de l'UPC et des milices anti-Balaka, ainsi que de représailles contre des civils. Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 325 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 326 Échanges de courriels entre des employés de la SUCAF et des employés de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 327 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 18 janvier, du 16 mai, du 1er août, du 3 au 4 décembre et du 11 décembre 2015, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 328 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 329 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 330 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 331 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 18 décembre 2014, consulté par The Sentry en 2020.
- 332 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 5 septembre 2019, consulté par The Sentry en 2020.
- 333 Voir la note 24.
- 334 Voir la note 23.
- 335 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources, dont des membres de l'UPC ainsi que des victimes et des témoins



- de l'attaque, et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 336 Entretiens de The Sentry avec des sources proches de l'UPC, des victimes et des témoins, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 337 Voir la note 24.
- 338 Voir la note 23.
- 339 Voir la note 24, pp. 1, 6.
- 340 Entretiens de The Sentry avec plusieurs victimes et témoins de l'attaque contre le camp de personnes déplacées d'Alindao, et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 341 Voir la note 24, p. 9.
- 342 Voir la note 24, p. 8.
- 343 Entretien de The Sentry avec un commandant de l'UPC qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat, 2020.
- 344 Entretiens de The Sentry avec de nombreux témoins et sources de l'UPC proches de Darassa et Bouba, et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2019 et 2020.
- 345 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 346 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de 2014 à 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 347 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 348 Voir la note 26.
- 349 Entretiens de The Sentry avec des témoins et des bourreaux de l'attaque d'Alindao le 15 novembre 2018, des membres de l'UPC et un habitant de Bambari ayant une connaissance directe de l'attaque, 2020.
- 350 Église catholique, rapport d'incident sur l'attaque d'Alindao du 15 novembre 2018, consulté par The Sentry en 2019.
- 351 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 352 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 353 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 354 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 12 août 2020, consulté par The Sentry en 2020.
- 355 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 15 février 2021, consulté par The Sentry en 2020.
- 356 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA et échanges de courriels entre des employés de la SUCAF RCA et des employés de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2021.
- 357 Entretiens de The Sentry avec trois sources comprenant un cadre de la SUCAF, un commandant de l'UPC qui était auparavant comzone à Ngakobo et un membre de l'UPC, et qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 358 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 359 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2021.
- 360 Agence France Presse, « République centrafricaine: situation 'sous contrôle' selon les Nations Unies, après une offensive rebelle », Le Monde, 21 décembre 2020, disponible sur: [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/21/centrafrique-situation-sous-contrôle-selon-les-nations-unies-apres-une-offensive-rebelle\\_6064057\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/21/centrafrique-situation-sous-contrôle-selon-les-nations-unies-apres-une-offensive-rebelle_6064057_3212.html)
- 361 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2021.
- 362 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2021.
- 363 Entretiens de The Sentry avec plusieurs sources, dont des membres de l'UPC et des employés de la SUCAF, qui se sont exprimés sous couvert d'anonymat, 2020.
- 364 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés des 2 et 18 mars 2018, 16 avril 2018, 4 et 14 décembre 2018, 17 juillet 2019, 15 mai 2020 et 14 janvier 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 365 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 4 et 14 décembre 2018, consultés par The Sentry en 2020.
- 366 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 18 mars 2018, consulté par The Sentry en 2020.
- 367 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 368 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.



- 369 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 370 Réponse d'Alexandre Vilgrain à The Sentry, 8 juillet 2021.
- 371 Réponse d'Alexandre Vilgrain à The Sentry, 8 juillet 2021.
- 372 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA datés du 2 mars 2018, du 16 avril 2018, du 19 mars 2018, des 4 et 14 décembre 2018, du 17 juillet 2019, du 15 mai 2020 et du 14 janvier 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 373 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA de novembre 2014 à avril 2021, consultés par The Sentry en 2020 et 2021.
- 374 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 375 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 6 décembre 2015, consulté par The Sentry en 2020.
- 376 Rapport de sécurité interne de la SOMDIAA daté du 4 décembre 2015, consulté par The Sentry en 2020.
- 377 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2020.
- 378 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2021.
- 379 Rapports de sécurité internes de la SOMDIAA, consultés par The Sentry en 2021.
- 380 World Population Review, "Human Development Index by Country 2021: Central African Republic" (Indice de développement humain par pays 2021 : République centrafricaine), disponible sur: <https://worldpopulationreview.com/country-rankings/hdi-by-country> (Consulté le : 29 mars 2021).
- 381 Rapport du Conseil de sécurité, "Fact sheet on the 2127 Central African Republic Sanctions Committee (2013)" (Fiche d'information sur le Comité des sanctions 2127 de la République centrafricaine [2013]), disponible sur: <https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/central-african-republic-sanctions-fact-sheet.pdf> (Consulté le : 18 février 2021).

